

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.21

12 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 21e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 6 octobre 1988, à 15 heures

Président

M. CAPUTO

(Argentine)

puis

M. DIAS DA GRACA
(Vice-Président)

(Sao Tomé-et-Principe)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Abu Salih (soudan)
M. Savetsila (Thaïlande)

Allocution de M. Sotsha Dlamini, premier ministre du Royaume du Swaziland

Déclarations de :

M. Filali (Maroc)
M. Habibou (Niger)
M. Jameel (Maldives)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEM'I' GENERAL

M. ABU SALIH (Soudan) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Votre élection reflète la confiance qu'a la communauté internationale en votre compétence, votre grande expérience et votre sagesse connue. C'est aussi un témoignage d'estime à l'égard de votre pays ami. Nous sommes certains que, sous votre conduite, les travaux de cette session aboutiront aux résultats escomptés.

Ma délégation tient également à exprimer sa profonde reconnaissance à votre prédécesseur pour la compétence dont il a fait preuve en tant que président de la quarante- euxième session de l'Assemblée générale.

Je suis également heureux de féliciter le secrétaire général pour son précieux rapport sur l'activité de l'Organisation et pour ses efforts en favor de la paix et de la sécurité internationales.

Cette année, le monde a été le théâtre d'événements importants qui ont contribué considérablement à renforcer la paix et la sécurité internationales, et aussi de graves catastrophes naturelles qui ont sérieusement endommagé les infrastructures de plusieurs pays et entravé leurs efforts de développement et de progrès.

M. Abu Salih (Soudan)

Dans ce contexte, je voudrais rappeler l'accord intervenu entre les Etats-unis et l'Union soviétique visant à supprimer les missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée, ainsi que les autres accords obtenus par ces deux pays lors des réunions au sommet à Washington en 1987 et à Moscou en 1988. Ces événements sont l'expression de l'orientation pacifique des deux superpuissances, de la politique de détente et de l'amélioration du climat international, ainsi que le début de la marche vers le désarmement et la réduction des risques de guerre nucléaire. Tout en nous félicitant de cette démarche vers la paix, nous invitons les deux pays à aller de l'avant dans cette direction, et espérons que cette politique de réconciliation se reflétera dans le règlement des problèmes régionaux et mondiaux, dans l'élimination de la discrimination raciale et dans la promotion du respect des droits des peuples à l'indépendance et à la souveraineté.

L'un des problèmes les plus importants qui devraient recevoir une plus grande attention de la part des superpuissances et des Nations Unies est la question de Palestine et le problème du Moyen-Orient, qui menacent de plus en plus la paix et la sécurité internationales en raison du mépris d'Israël pour les résolutions des Nations Unies et pour le consensus international, et par suite de son terrorisme sauvage contre le peuple palestinien sans défense.

La paix ne pourra se réaliser au Moyen-Orient que sur la base des principes de justice totale. La question du peuple palestinien est le noeud et l'origine du conflit dans la région. Par conséquent, Israël doit se retirer inconditionnellement de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem. A cet égard, nous soulignons l'importance de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui devrait se tenir sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Le soulèvement du peuple palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza continue, depuis près d'un an, à offrir chaque jour son lot de martyrs, tombés sous le feu du terrorisme et de l'occupation israélienne. Le peuple palestinien militant a prouvé une fois de plus que sa volonté ne sera pas affaiblie et que sa détermination ne fera que s'accroître, malgré les graves sacrifices résultant du terrorisme israélien. Ma délégation, par conséquent, souhaiterait saluer, du haut de cette tribune, la lutte et le courage des enfants de la guerre des pierres. Ils ont apporté une innovation ingénieuse à la lutte du peuple

M. Abu Salih (Soudan)

palestinien et ont défini, avec un courage unique une détermination inlassable, la machine et la puissance du terrorisme systématique exercé par le Gouvernement de Tel-Aviv. Ce peuple triomphera inévitablement, quelque grands que soient ses sacrifices.

Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies en faveur du rétablissement de la paix et de la fin de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, efforts qui ont abouti au récent cessez-le-feu.

Nous espérons sincèrement que les négociations en cours aboutiront, et mèneront à un règlement pacifique permanent et global du conflit entre ces deux pays.

La situation en Afrique australe est une autre source de profonde préoccupation. Le peuple dans cette région continue de souffrir sous le joug et la domination du régime odieux d'apartheid, qui est le régime colonial le plus rapace, le plus fasciste et raciste qui soit. En dépit de la condamnation internationale du régime d'apartheid, celui-ci persiste dans ses crimes contre la conscience du monde et de l'humanité.

Nous rendons hommage au peuple de l'Afrique du Sud pour sa lutte inlassable afin d'obtenir ses droits légitimes et de réaliser ses justes revendications sous la direction de ses représentants légitimes, le Congrès national africain et le Congrès panafricain.

L'apartheid est un affront à l'humanité. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à éliminer ce régime en renforçant son isolement et en appliquant des sanctions économiques globales. Nous demandons également que soient appuyés les efforts actuels pour parvenir à l'indépendance de la Namibie et pour assurer les moyens de l'application des résolutions des Nations Unies visant à mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et à appuyer la lutte de son peuple pour la libération et la souveraineté sous la direction de la SWAPO (South West Africa people's Organization), leur seul représentant légitime.

Nous espérons que les efforts en cours aboutiront à une solution concrète favorable au peuple namibien, fondée sur la résolution 435 (1987) du Conseil de sécurité, qui demande que soit mis fin à l'occupation illégale de la Namibie par Pretoria, l'octroi de l'indépendance à la Namibie et la création de conditions favorables à la réalisation de cet objectif.

M. Abu Salih (Soudan)

Les Accords de Genève sur l'Afghanistan, qui ont été signés en avril dernier, constituent un jalon important sur la voie de l'instauration de la paix et de la mise au point d'un règlement global des problèmes de l'Afghanistan. Nous espérons que les efforts de réconciliation nationale actuellement en cours seront féconds, de sorte que l'Afghanistan et son peuple puissent jouir de la sécurité et de la stabilité.

Le succès des efforts des Nations Unies suscite l'espoir que l'on parviendra à la paix et à la sécurité dans d'autres régions du monde. Le Cambodge espère toujours une solution générale, juste et pacifique, qui comprendrait le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire et lui permettrait de créer un climat propice permettant au peuple cambodgien d'exercer son droit à l'indépendance et à la souveraineté.

Nous espérons que le peuple coréen réalisera ses aspirations et pourra rétablir l'unité de sa patrie, et ce par voie pacifique et sans ingérence étrangère.

Nous espérons également que la stabilité politique, économique et sociale sera obtenue par les peuples d'Amérique centrale.

Nous appuyons les références faites dans votre discours à l'efficacité accrue des Nations Unies et la possibilité de parvenir à un nouveau type de relations internationales fondé sur la croyance que la force des armes, quelle qu'elle soit, ne résoudra pas les problèmes du monde.

Les événements qui sont survenus dans le monde cette année ont prouvé l'efficacité des Nations Unies et leur capacité à contribuer au renforcement de la paix et de la stabilité. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les Nations Unies et les forces de maintien de la paix d'être les lauréats du prix Nobel de la paix cette année. Dans ce contexte, nous voudrions féliciter le Secrétaire général, pour sa direction avisée et pour les efforts qu'il a déployés en faveur de la réalisation des objectifs des Nations Unies. Nous engageons les Etats Membres à respecter la Charte et les résolutions des Nations Unies.

Mon pays suit avec une profonde inquiétude l'exacerbation de la crise aiguë qui caractérise l'ordre économique international actuel, et ses répercussions négatives sur les pays en développement, et plus particulièrement sur les pays les moins développés. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'origine de la crise réside dans la persistance des déséquilibres structurels de l'ordre économique international. Ceci se manifeste dans le déclin des termes de l'échange

M. Abu Salih (Soudan)

international, la baisse du cours des matières premières exportées par les pays en développement et l'exacerbation de la crise de la dette au point qu'elle menace maintenant l'avenir de tout développement économique et social, outre ses retombées politiques et sociales résultant de la stagnation des taux de croissance et la baisse du flux de l'aide au développement. Nous aimerions, dès lors, mentionner en particulier la lenteur avec laquelle les pays développés s'acquittent de leurs obligations concernant la mise en oeuvre des résolutions figurant dans la stratégie internationale pour la deuxième et la troisième décennie, qui invite les pays à allouer 0,07 % de leur revenu national au titre de l'aide publique au financement du développement des pays en développement. Cette situation est aggravée également par le fait que les pays développés ne sont pas parvenus à respecter les décisions contenues dans le programme de fond en faveur des pays les moins développés pour les années 80, en dépit du consensus international obtenu à la Conférence de Paris en 1980, aboutissant ainsi à de graves revers pour le développement économique dans les Etats de ce groupe.

La crise de la dette dans les pays en développement revêt des dimensions alarmantes, posant un obstacle majeur au développement économique et social des pays en développement en général, et des pays moins développés en particulier. Nous sommes convaincus que la crise est essentiellement provoquée par les déséquilibres structurels dans l'ordre économique international actuel.*

* M. Dias da Graça (Sao-Tomé et principe), Vice-Président, assume la présidence.

M. Abu Salih (Soudan)

Le fardeau du service de la dette s'appesantit, créant ainsi une situation lourde de dangers du fait des politiques erronées imposées par certaines institutions financières internationales, la stagnation de l'aide publique au développement, le protectionnisme, la fermeture des marchés aux exportations des pays en développement et l'instabilité des marchés financiers. Cette détérioration compromet non seulement la stabilité et la sécurité des pays en développement mais également la stabilité et la sécurité internationales. C'est pourquoi mon pays aimerait lancer du haut de cette tribune un appel à la communauté internationale pour lui demander de s'attaquer d'urgence à la crise de la dette extérieure sur une base globale, systématique et complète, en tenant compte et en reconnaissant l'importance du principe de la responsabilité commune tant des pays en développement que des pays développés ainsi que la nécessité de s'attaquer à la crise dans le cadre d'une stratégie internationale globale.

A ce propos, ma délégation souhaiterait mentionner quelques-uns des signes positifs qui se font jour au plan international, notamment la prise de conscience croissante de la nécessité de trouver d'urgence une solution juste au problème de la dette. Dans cet esprit, ma délégation tient à louer les décisions prises par les nations industrialisées lors de leur réunion au sommet tenue à Toronto, au Canada, en juin dernier et s'en félicite. Ces décisions font clairement apparaître, pour la première fois, que les principales nations industrialisées sont unanimes à reconnaître l'importance de l'adoption de mesures pratiques et concrètes pour alléger le fardeau de la dette des pays les plus pauvres, en particulier parmi les pays africains. Nous songeons notamment à la recommandation tendant à annuler la dette des pays africains pauvres, recommandation qui représente à notre avis une mesure extrêmement importante dans le cadre des efforts visant à endiguer cette crise grave.

La situation économique critique en Afrique est également une cause de profonde inquiétude. Outre la gravité de la crise économique en Afrique, produit de plusieurs facteurs internes et externes, la situation est encore aggravée par des catastrophes naturelles, telles que la sécheresse, la désertification et les inondations.

A cet égard, ma délégation tient à exprimer son soutien total à l'application des décisions contenues dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire, en

M. Abu Salih (Soudan)

mai 1986. Nous constatons malheureusement que plusieurs pays développés ont failli à leurs obligations concernant l'application des décisions contenues dans le Programme d'action, notamment dans le domaine de la fourniture de ressources financières aux fins du financement du développement, comme le montre clairement l'évaluation à moyen terme du Programme d'action à laquelle il a été procédé lors des réunions du comité plénier qui ont eu lieu le mois dernier ici même. Ma délégation tient à déclarer qu'elle appuie sans réserve les recommandations du Comité plénier sur l'évaluation à moyen terme du Programme d'action et demande aux pays développés de s'acquitter de leurs obligations afin d'assurer le succès des efforts qui seront entrepris en commun au cours de la fin des années 80.

Ma délégation tient à souligner qu'elle croit fermement dans le principe de l'interdépendance collective et de l'intégrité organique de l'ordre économique international à l'avantage de tous. Cela ne peut se faire qu'en élaborant des solutions complètes et globales fondées sur les principes de l'égalité, de la justice et de chances égales pour tous. C'est pourquoi l'amorce d'un dialogue constructif entre pays en développement et pays développés constitue une exigence vitale et pressante, à un moment particulièrement critique où la communauté internationale doit faire face à des dangers et à des difficultés considérables qu'il lui faut aborder avec sagesse, courage, clairvoyance et volonté politique. A notre avis, la gravité de la crise économique internationale actuelle exige que l'on redouble d'efforts en vue de mettre au point une stratégie complète et de rouvrir la voie au dialogue Nord-Sud, afin de restructurer l'ordre économique international actuel et de créer un nouvel ordre économique international pour accélérer le développement économique et social dans les pays en développement, dans le cadre de l'interdépendance et de l'avantage commun.

Le peuple soudanais a réaffirmé qu'il demeurerait en faveur de l'option démocratique en créant un gouvernement d'accord national, qui traduit manifestement la volonté unanime de la population. Le Gouvernement bénéficie de l'appui de 90 % des membres de l'Assemblée constituante, appui qui prend ses racines dans une large base populaire reposant sur la primauté du droit, l'indépendance judiciaire, la liberté d'expression et d'association et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

S'il se réjouit de cette démocratie majoritaire absolue, le Soudan ne s'estime pas pour autant complètement satisfait; il a d'autres ambitions: ce qu'il cherche à atteindre, c'est l'unité nationale complète par la conciliation intégrale, en

M. Abu Salih (Soudan)

tenant compte des vœux de la minorité. En conséquence, le Soudan a demandé la tenue d'une conférence constitutionnelle, prévoyant la participation de toutes les forces politiques, afin d'examiner les questions et les problèmes en jeu et trouver des solutions par des moyens pacifiques. Ce qui explique la position systématiquement adoptée par le Soudan vis-à-vis du mouvement de rébellion, dans le Sud, en l'invitant au dialogue plutôt qu'à la lutte.

Les initiatives de paix du Gouvernement soudanais ont coïncidé avec les efforts destinés à améliorer les relations avec les pays voisins sur la base des principes de la politique étrangère du Soudan - fidélité aux pactes régionaux et internationaux et respect de la souveraineté, non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et maintien de bonnes relations avec ses voisins.

Sur la base de ces principes fermes et de sa politique étrangère, le Soudan a pris l'initiative d'engager un dialogue plus sérieux avec son voisin et ami, l'Ethiopie, en vue de trouver un règlement aux problèmes existant entre les deux pays et de promouvoir les perspectives de coopération et de renforcer ainsi la stabilité de la région. Son rêve est de faire de toute la région de la mer Rouge et de la corne de l'Afrique une zone de sécurité et de paix, loin des rivalités et des conflits des grandes puissances.

Mon pays se trouve actuellement aux prises avec une situation économique extrêmement difficile. Il s'efforce véritablement d'en venir à bout grâce à un programme quadriennal de redressement, de revalorisation et de développement et par la formulation de politiques substantielles et strictes propres à rétablir l'équilibre et à permettre à l'économie de progresser dans un climat économique international négatif, dont les effets néfastes sur les économies des pays en développement et notamment celles des moins développés d'entre eux, sont bien connus de l'Assemblée.

Qui plus est, le Soudan a dû faire face à d'autres problèmes graves et à des catastrophes naturelles successives. Comme l'Assemblée le sait, mon pays a accueilli plus d'un million de réfugiés, et ce en raison de la fidélité de mon gouvernement aux pactes régionaux et internationaux relatifs aux réfugiés. Le fardeau que constitue pour mon pays l'accueil de ces réfugiés a cependant pour effet de compliquer sa situation économique qui, comme je l'ai indiqué, dépasse sa capacité d'absorption et a une incidence néfaste sur son développement économique

M. Abu Salih (Soudan)

et son environnement. L'Assemblée a évoqué ce fait dans sa résolution 42/129 en soulignant le lourd fardeau que la présence d'un grand nombre de réfugiés fait peser sur le peuple et le Gouvernement soudanais ainsi que les graves répercussions économiques et sociales que cette présence entraîne et ses effets sur le développement et l'infrastructure.

A cet égard, j'aimerais redire à quel point nous apprécions l'appel généreux lancé par l'Assemblée générale à la communauté internationale en mars dernier et l'invitant à fournir une assistance immédiate à mon pays pour lui permettre de faire face aux difficultés croissantes découlant de l'accueil d'un nombre important de réfugiés. Nous remercions également le Secrétaire général des missions conjointes qu'il a envoyées au Soudan. Je suis heureux de pouvoir dire combien nous apprécions les rapports et les recommandations que ces missions ont présentés à l'Assemblée générale.

Nous espérons que l'Assemblée générale sera en mesure d'examiner à la présente session la proposition importante contenue dans le rapport du secrétaire général (A/41/264) en faveur de l'établissement d'un nouveau groupe composé des Etats que l'on appelle les "Etats affectés par l'accueil des réfugiés", et que ces Etats bénéficieront d'un traitement préférentiel en ce qui concerne l'aide internationale au développement.

En dehors du problème des réfugiés, mon pays a été le théâtre d'un vaste courant migratoire, du Sud vers le Nord, à la suite du mouvement de rébellion qui reçoit un soutien croissant de l'extérieur. Mon gouvernement s'efforce de fournir à ces migrants un abri, une alimentation, un enseignement et des soins médicaux.

M. Abu Salih (Soudan)

Alors que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale nous aident à faire face à cet important désastre qui se traduit par l'immigration de plus d'un million de personnes vers le nord, plus le fardeau des réfugiés, mon pays a été à nouveau victime en août dernier d'une grave catastrophe provoquée par des pluies torrentielles et des inondations qui ont entraîné des pertes considérables et détruit routes, chemins de fer, fermes, maisons, bâtiments publics, systèmes de communication et réseaux électriques. En outre, plus de 2 millions de personnes ont été sinistrées à Khartoum et dans le nord de la province.

Alors même que les pluies torrentielles et les inondations dureraient encore, le Soudan subissait une invasion de sauterelles, laquelle est une réelle menace pour l'agriculture et l'environnement, non seulement du Soudan mais également de tous les Etats de la région.

Nous remercions sincèrement nos Etats frères, les gouvernements et les organisations non gouvernementales de l'aide qu'ils apportent aux victimes. En même temps, nous espérons que cette aide se poursuivra au-delà de la période d'urgence pour consolider nos efforts visant à reconstruire l'infrastructure et les bâtiments publics et à réaliser différents projets de production. Dans ce contexte, il faut étudier le phénomène de l'accroissement de la fréquence des catastrophes naturelles, auquel ont fait allusion plusieurs orateurs. Des études ont montré que les catastrophes naturelles ont fait 5 millions de victimes; ce chiffre est passé à 15 millions dans les années 70, et il aura doublé avant la fin des années 80. J'espère que ce phénomène incitera l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière à étudier la question avec sérieux et à réexaminer les résultats des mécanismes actuels et chercher à mettre en œuvre les mécanismes les plus efficaces pour faire face à ces catastrophes.

Nous espérons également que la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de sa dernière session, qui a déclaré les années 90 Décennie du renforcement de la coopération internationale pour réduire les catastrophes naturelles, contribuera à renforcer les efforts actuels pour faire face de manière plus efficace au nombre croissant de catastrophes naturelles.

Enfin, j'exprime à nouveau toute notre confiance dans l'Organisation des Nations Unies, son leadership et sa capacité à contribuer activement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales car les résultats qu'elle

M. Abu Salih (Soudan)

a obtenus ont confirmé sa crédibilité et son efficacité en tant que forteresse invincible de paix, de prospérité et de progrès pour la race humaine, conformément aux buts et à l'esprit de la Charte.

M. SAVETSILA (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la Thaïlande et en mon nom propre, je tiens à présenter à M. Dante Caputo nos plus chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Etant donné les relations étroites qui existent depuis toujours entre l'Argentine et la Thaïlande, mon pays se félicite de son élection à ces hautes fonctions. Nous sommes certains que sa grande sagesse, sa vaste expérience et ses qualités de diplomate permettront à l'Assemblée de s'acquitter de ses travaux avec efficacité et que cette importante session aboutira à des résultats fructueux.

Je tiens également à rendre hommage à S. E. M. Peter Florin, Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée, pour la compétence et l'habileté avec lesquelles il s'est acquitté de ses tâches durant l'année écoulée.

Au cours de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, en 1986, j'ai fait part à cette tribune de ma vive inquiétude devant les problèmes et les conflits dans le monde. J'ai dit alors combien il était difficile, hélas, de rester optimiste. J'ai indiqué qu'il nous fallait un nouvel ordre mondial de paix et de justice au sein duquel toutes les nations puissent coopérer dans la paix et vivre en harmonie.

Mais aujourd'hui, deux ans après cette remarque assez pessimiste, le monde semble avoir changé. Contrairement à 1986, il est plus facile aujourd'hui d'être optimiste. Une nouvelle tendance encourageante dans les relations internationales est apparue cette année : une tendance à la paix et au compromis; une tendance à la coopération et même au consensus entre les membres permanents du Conseil de sécurité; une tendance à la création d'un monde où les relations pacifiques entre les Etats ne soient plus de simples rêves mais deviennent progressivement réalité. Mon gouvernement se réjouit de ces nouvelles tendances et de cette évolution.

Nous savons tous que ce mouvement doit beaucoup au succès de la diplomatie multilatérale. Il doit beaucoup au dévouement, à la persévérance et aux efforts inlassables de l'Organisation des Nations Unies et de son secrétaire général si compétent.

M. Savetsila (Thaïlande)

La foi de la Thaïlande en l'Organisation des Nations Unies n'a jamais été ébranlée. Même durant les années les de moindre optimisme, l'engagement envers l'Organisation des Nations Unies a toujours été la pierre angulaire de la politique étrangère de la Thaïlande. Aujourd'hui, face à une volonté politique accrue de compromis et de paix dans le monde, les possibilités de l'Organisation des Nations Unies de réaliser ses nobles tâches s'accroissent.

Les événements de ces derniers mois témoignent de la valeur et de l'efficacité accrue de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle peut fonctionner dans un climat d'entente internationale entre les superpuissances et de coopération plus étroite entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Les accords de paix afghans nous permettent d'espérer voir rapidement les forces étrangères se retirer complètement de l'Afghanistan et le peuple afghan exercer son droit à l'autodétermination, comme le réclament les résolutions successives de l'Assemblée générale. Le cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq nous permet d'espérer à nouveau voir la paix s'instaurer dans le golfe Persique. Les récents entretiens entre les deux communautés chypriotes constituent la base d'une paix durable et d'une stabilité sur cette île. L'acceptation par le Maroc et le Front du Polisario du Plan de paix du Secrétaire général pourrait mettre fin au conflit du Sahara occidental. Les progrès accomplis récemment sur la question de Namibie nous permettent d'espérer voir le peuple namibien accéder à l'autodétermination et à l'indépendance.

Ma délégation espère que les progrès réalisés sur la question de Namibie auront des conséquences bénéfiques sur les perspectives d'instauration de paix et de justice en Afrique australe. Nous espérons qu'ils marqueront la fin du système d'apartheid de l'Afrique du Sud. La paix et la justice en Afrique australe ne pourront être instaurées qu'après l'élimination de l'apartheid.

Le progrès vers la paix dans le golfe Persique et dans d'autres régions du monde contribuera, nous l'espérons, à réactiver le processus de paix au Moyen-Orient. Car pour que la paix au Moyen-Orient devienne réalité, il faut que la question de Palestine soit résolue. Il faut qu'elle le soit en prenant en compte les droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que les préoccupations légitimes de sécurité de tous les Etats de la région.

M. Savetsila (Thaïlande)

Ma délégation espère que toutes ces tendances encourageantes à la paix et à l'harmonie dans les différentes régions du monde s'accroîtront dans les jours et dans les mois à venir.

Concernant le Kampuchea, nous avons également constaté cette année une évolution vers un règlement politique d'ensemble du problème. L'événement le plus récent a été la réunion officielle qui s'est tenue à Djakarta, en Indonésie, en juillet dernier. Pour la première fois, les parties au conflit ont été réunies, y compris le Viet Nam, puissance occupante. Les représentants d'autres pays concernés de la région y ont assisté également.

Cependant, en dépit de ces éléments nouveaux, de nombreux obstacles demeurent. Les principaux objectifs des Nations Unies en ce qui concerne le Kampuchea, tels qu'ils sont reflétés dans plusieurs résolutions des Nations Unies adoptées à ce sujet, n'ont pas été réalisés. Au moment où nous sommes réunis ici, des troupes vietnamiennes se trouvent encore au Kampuchea. Le rétablissement et la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea se font toujours attendre. Les Kampuchéens n'ont pas été autorisés à exercer leur droit à l'autodétermination.

La Thaïlande et les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) souhaiteraient voir intervenir le plus rapidement possible une solution politique d'ensemble du problème du Kampuchea. A cet effet, nous soumettons à nouveau un projet de résolution sur le point intitulé "La situation au Kampuchea", dans lequel nous avons inséré des éléments qui, croyons-nous, sont nécessaires à un tel règlement politique d'ensemble. Nous pensons qu'il s'agit d'un projet de résolution juste et équilibré, qui mérite le plein appui des membres de l'Assemblée.

La première étape de ce processus est le retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea. Il faut également prévoir une présence internationale efficace, voire des forces de maintien de la paix pour assurer le retrait des forces étrangères et contribuer au maintien de l'ordre public au Kampuchea.

Nous envisageons également de constituer une autorité administrative intérimaire chargée de surveiller la période de transition et de préparer des élections libres qui, nous l'espérons, permettront de conduire à une réconciliation nationale véritable du peuple kampuchéen. Nous continuons d'espérer que la future nation kampuchéenne sera neutre, indépendante et non alignée, et qu'elle ne constituera aucune menace pour ses voisins.

M. Savetsila (Thaïlande)

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude au Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, M. Leopold Gratz, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de trouver une solution politique durable au problème du Kampuchea.

Ma délégation voudrait aussi exprimer ses sincères remerciements au Secrétaire général pour les efforts incessants qu'il fait pour trouver une solution politique durable au problème kampuchéen. Nous espérons que la communauté internationale apportera le soutien et l'encouragement nécessaires à cette autre importante mission de paix entreprise par le Secrétaire général des Nations Unies.

En Asie orientale, ma délégation reste profondément intéressée par la question coréenne. La Thaïlande appuie la proposition tendant à favoriser la détente entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et espère que les deux Corée par le dialogue et le règlement politique, pourront réaliser leur espoir d'une éventuelle réunification pacifique.

Le problème des réfugiés en Asie du Sud-Est reste l'une des conséquences les plus tragiques des conflits en Indochine. Chaque année, le problème des réfugiés se complique davantage. Au lieu de véritables réfugiés, nous sommes en face d'une migration systématique de personnes à la recherche d'une vie meilleure. L'augmentation alarmante du nombre de bateaux en provenance du Viet Nam enregistrée en 1987 et au début de 1988 ainsi que le dilemme, qui reste entier, des "réfugiés permanents" exigent une stratégie plus novatrice et efficace pour régler ce problème.

A la réunion de l'ANASE, tenue à Bangkok l'été dernier, mes collègues et moi-même avons demandé la convocation au début de 1989 d'une nouvelle conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine sous les auspices du Secrétaire général. Cette conférence serait l'instance appropriée pour élaborer de telles stratégies. A ce propos, les Nations Unies, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, devraient jouer un rôle central et amener tous les intéressés à participer à l'effort commun nécessaire pour relever ce grand et triste défi qui se pose à l'humanité.

En ce qui concerne le désarmement, il est hors de doute qu'une limitation véritable, symétrique et vérifiable des armements devant mener à un désarmement général et complet est le moyen d'instaurer la paix, l'harmonie et la sécurité internationales. Ma délégation se félicite donc des succès récents intervenus

M. Savetsila (Thaïlande)

dans les discussions et les négociations bilatérales entre les deux superpuissances en vue de réduire de 50 % les armes stratégiques. Ma délégation se félicite également de la ratification par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée. Ces deux événements stimulent grandement les efforts faits pour réaliser un désarmement général et complet. Ma délégation espère que cet élan donnera à son tour une impulsion au processus de désarmement multilatéral.

Dans notre monde interdépendant, la diplomatie bilatérale doit être complétée par la diplomatie multilatérale et vice versa. Ma délégation appuie donc fermement les efforts faits par les Nations Unies pour débarrasser le monde des armes nucléaires et de toutes les armes de destruction massive. Bien qu'il ne se soit pas produit une véritable percée, la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a répondu à un besoin. Elle a réuni les membres de la communauté internationale et a concentré leur attention sur le désarmement. Pendant la session, il a été procédé à des échanges de vues très larges, qui serviront sans aucun doute de base dans l'avenir.

En traitant de la question du désarmement général et complet, nous ne devons jamais oublier d'y inclure les armes chimiques, biologiques et classiques. La Thaïlande appuie les efforts inlassables que déploient les Nations Unies et les membres de la communauté internationale pour aboutir à un accord vérifiable sur le contrôle et l'élimination des armes chimiques.

M. Savetsila (Thaïlande)

Pour ce qui est de la question du désarmement en général, la Thaïlande a toujours été préoccupée par les détournements au profit de l'armement de ressources financières, matérielles et humaines au détriment du développement et de l'aide sociale. Ma délégation se félicite donc de la reconnaissance croissante du rapport qui existe entre le désarmement et le développement et nous sommes encouragés par le succès de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Le problème des stupéfiants est un autre problème grave qui se pose à l'humanité. La Thaïlande a toujours été au premier rang dans la lutte mondiale contre les stupéfiants. L'abus des stupéfiants est un fléau pour notre génération et il le sera aussi pour les générations futures. La campagne menée par les Nations Unies contre les drogues illicites doit être renforcée et appuyée. Pour lutter contre cette menace mondiale nous devons agir avec détermination et de façon concertée. Nous avons besoin d'un engagement et d'une coordination accrues à l'échelle mondiale dans le cadre des Nations Unies pour lutter contre le problème international de la drogue.

Passons maintenant à la question des droits de l'homme. Un nouvel ordre mondial de paix et de justice ne peut pas être instauré sans un respect universel des droits de l'homme. En fait, la foi dans les droits fondamentaux de l'homme est la pierre angulaire et le principe directeur des Nations Unies. Les leçons de l'histoire nous ont montré que le mépris des droits de l'homme et des libertés fondamentales a toujours été une cause de tension et de conflits internationaux. Alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme cette année, réaffirmons notre engagement d'honorer toutes les dispositions de la Déclaration.

Passant maintenant au développement économique, je ne peux nier que le taux de croissance économique de 7,1 % pour l'année 1986-1987 et le taux de 8 % envisagé cette année en Thaïlande sont une source de satisfaction pour ma délégation. Bien qu'elle s'industrialise de plus en plus, la Thaïlande reste avant tout une société agricole. Environ 80 % de la population thaïlandaise vit de l'agriculture.

Le progrès économique thaïlandais doit beaucoup à l'existence d'une forme de gouvernement stable, à celle d'un marché national assez important et à des mesures économiques efficaces, ainsi qu'à l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée. Il doit également beaucoup à une planification éclairée. En réalité, un travail honnête et une attitude responsable ont grandement contribué au succès économique de la Thaïlande. C'est un succès national bien mérité.

M. Savetsila (Thaïlande)

La Thaïlande se préoccupe toujours des mesures de protectionisme croissantes. L'existence de barrières commerciales, de subventions agricoles et d'autres programmes d'appui dans les pays développés ont eu des conséquences adverses pour les recettes d'exportation des pays en développement et le bien-être de leurs peuples. Ceci touche directement la Thaïlande où la majorité de la population dépend des recettes de l'agriculture. Nous nous associons à la communauté mondiale pour demander instamment aux pays en question de renverser cette tendance vers le protectionnisme. A ce propos, la Thaïlande accorde une grande importance aux négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round qui devraient permettre la libéralisation et une meilleure discipline dans le système commercial mondial.

Pour ce qui est de l'agriculture notamment, la Thaïlande, avec d'autres partisans du commerce agricole libre, notamment dans les pays du Groupe Cairns, demande une réforme d'ensemble grâce à la libéralisation. Nous attendons des progrès tangibles dans les négociations sur cette importante question durant l'évaluation à mi-parcours qui doit avoir lieu à Montréal en décembre.

Pour ce qui est du Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique pour les années 1986-1990, ma délégation pense qu'il est important pour les pays d'Afrique de poursuivre et d'approfondir leur processus de réforme. En outre, la communauté internationale devrait essayer de mobiliser des ressources supplémentaires pour venir en aide aux pays d'Afrique avant la fin du Programme d'action. La Thaïlande, quant à elle, continuera à faire de son mieux pour faciliter l'application complète du Programme d'action.

L'octroi du prix Nobel de la paix 1988 aux forces de maintien de la paix de l'ONU reflète la reconnaissance internationale de la contribution précieuse que les Nations Unies ont apportées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais rendre un hommage chaleureux à notre éminent secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Ses efforts inlassables pour que la paix et la justice s'instaurent dans le monde ont de toute évidence été fructueux. Il bénéficie de notre entier appui dans la poursuite de cette noble et difficile tâche. Je voudrais une fois de plus le saluer et saluer ses collaborateurs du Secrétariat des Nations Unies pour leur dévouement et leur travail ardu.

Après avoir passé en revue les récents événements dans le monde, j'en conclus que le panorama est encourageant. Il semble y avoir un mouvement croissant

M. Savetsila (Thaïlande)

vers un nouvel ordre mondial de paix et de justice, et nous devons tous travailler sérieusement pour maintenir cet élan. Chacun d'entre nous doit faire de son mieux pour contribuer à la cause de la paix, de la justice et du progrès dans le monde.

ALLOCUTION DE M. SOTSHA DLAMINI, **PREMIER** MINISTRE DU ROYAUME DU SWAZILAND

Le PPRESIDENT : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaraUon du Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

M. Sotsha Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT: J'ai l'honneur et le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Royaume du Swaziland, S. E. M. Sotsha Dlamini, et de l'inviter à faire sa déclaration.

M. DLAMINI (Swaziland) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur et le privilège, au nom du Gouvernement de S. M. le roi Mswati III, et au nom du peuple épris de paix du Royaume du Swaziland, de transmettre à M. Dante Caputo nos sincères félicitations pour son élection bien méritée à la présidence de la quarante-troisième session - session historique - de notre organisation. Ma délégation non seulement est convaincue de ses compétences de diplomate remarquable et de son sens du devoir, mais elle est également sûre que, sous sa direction, nos travaux atteindront un degré historique d'excellence et des résultats constructifs.

Notre hommage sincère et notre profonde reconnaissance s'adressent également à son remarquable prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, noble fils de la République démocratique allemande, qui a dirigé les travaux de notre assemblée avec sûreté et d'une manière exceptionnelle. En effet, pendant son mandat se sont présentées certaines des situations les plus complexes des annales des affaires internationales contemporaines.

Ma délégation constate avec un sentiment de fierté et d'humilité que la situation internationale dans laquelle se déroule la session actuelle est non seulement favorable au plan politique mais encore pleine de promesses pour l'humanité. C'est une époque marquée par une nouvelle pensée politique de même que par des initiatives diplomatiques audacieuses prises pour résoudre nos conflits contemporains.

C'est une source de fierté et d'inspiration que d'être les témoins de tendances positives vers une nouvelle époque de mécanismes efficaces pour la gestion de la crise politique mondiale, qui puisent essentiellement leur origine dans le système des Nations Unies. Ma délégation, par conséquent, se félicite du relâchement actuel des tensions entre les superpuissances et de leur amorce d'un dialogue sensé portant sur plusieurs questions mondiales importantes, notamment dans le domaine du désarmement, et englobant plusieurs foyers de tension tant régionaux qu'internationaux. Cette évolution, en favorisant la paix et la sécurité internationales, est fondamentale et conforme à la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de Sa Majesté et le peuple du Swaziland suivent avec un vif intérêt le déroulement des événements en Afghanistan et dans le golfe Persique. Nous partageons également les sentiments de la communauté internationale qui, sous les auspices des Nations Unies, n'a épargné aucun effort pour trouver un règlement

M. Dlamini (Swaziland)

politique à l'amiable et résoudre l'une des crises les plus longues de l'après-guerre, dont les dimensions ont mis à l'épreuve la force de notre organisation.

Comme d'autres, nous continuons d'espérer avec un optimisme prudent que les initiatives prises par les Nations Unies pour résoudre les conflits du Sahara occidental et du Kampuchea affermiront leur futur rôle et notre volonté de recourir à la diplomatie multilatérale.

Qu'il me soit permis à ce stade de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, et de lui exprimer ma reconnaissance. Le Gouvernement de Sa Majesté et tout le peuple du Royaume du Swaziland continuent de suivre ses rapports et recommandations qui tracent nos processus multilatéraux dans les relations internationales. C'est pourquoi nous sommes heureux que le Secrétaire général et tous les Membres des Nations unies fassent preuve de discernement pour traiter des nombreuses crises internationales. Ils jouent un rôle clef dans leur quête inlassable de solutions à certains conflits qui paraissent insolubles. Nous rendons en outre hommage aux apôtres de la paix pour avoir permis de défendre la cause de la liberté et de la dignité humaine sous la protection des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Par ailleurs, la délégation du Royaume du Swaziland se doit de faire mention des critiques sévères exercées depuis trop longtemps sur les Nations Unies, qui qualifient à tort ces dernières d'instance mondiale impuissante où l'on se perd en palabres inutiles. Le contraire a été prouvé de manière spectaculaire à la surprise des prophètes de l'échec. Les Nations Unies sont parvenues à amorcer des négociations fructueuses en vue d'une solution en Afghanistan, dans la guerre irano-iraquienne, au Kampuchea, dans le conflit de l'Angola et au Sahara occidental.

Bon nombre d'autres questions, toutefois, demeurent partiellement ou totalement sans solution malgré les efforts des Nations Unies. L'Organisation continue de lutter pour éliminer les derniers vestiges du colonialisme de la face de la terre. Le fardeau de la dette extérieure s'aggrave de jour en jour, ce qui montre le fossé séparant encore les pays développés et les pays en développement. Les Nations Unies savent que des millions d'êtres connaissent la faim et les privations dans de nombreuses régions du monde. Beaucoup d'Etats Membres, dont notre pays bien-aimé, le Swaziland, doivent faire face à l'afflux des réfugiés et des personnes déplacées.

M. Dlamini (Swaziland)

A la fin de 1987, le Swaziland, dont la superficie n'est que de 17 364 km² et la population d'environ 750 000 personnes, comptait officiellement 350 réfugiés urbains et environ 45 000 réfugiés ruraux. Ces chiffres augmentent rapidement de jour en jour, et les réfugiés se trouvent confrontés à une situation critique caractérisée par la pénurie alimentaire et l'insuffisance de terres qui limite la portée des activités agricoles productrices.

La situation complexe existant au Moyen-Orient est source de vive préoccupation, car elle atteint une phase explosive alors que la lutte entre les Palestiniens et les Juifs persiste. Le Swaziland encourage les Nations Unies à redoubler d'efforts pour trouver une solution pacifique à cette question critique.

La situation dans la péninsule coréenne se caractérise encore par les tensions entre le Nord et le Sud. Cette atmosphère malsaine incite à la méfiance et à la haine dans la péninsule, que des différences idéologiques ont, malheureusement, divisée. Nous exhortons toutes les forces extérieures à cesser immédiatement de s'ingérer dans les affaires intérieures des deux Corée et, à cet égard, nous pensons que le peuple de la péninsule a la capacité d'assurer lui-même la très grande responsabilité d'amorcer des négociations intercoréennes directes.

Nous louons également les efforts faits par les Nations Unies pour permettre au peuple de la Nouvelle-Calédonie de s'acheminer rapidement vers une autodétermination et une indépendance authentiques. Nous appuyons sans réserve les initiatives prises par les Nations Unies en vue d'un référendum impartial, qui, indubitablement, montrera les véritables aspirations du peuple de la Nouvelle-Calédonie.

En Amérique centrale et aux Caraïbes, nous continuons de noter avec une vive préoccupation qu'un certain nombre de pays sont de plus en plus en proie aux dissensions en raison de la détérioration de leur situation économique, de l'agitation sociale et de l'instabilité politique. Le Nicaragua et le Panama, par exemple, continuent de faire l'objet de pressions dans le cadre d'activités militaires et paramilitaires de même que dans le cadre d'embargos économiques. En conséquence, l'économie de ces États soupçonnés d'importer des idéologies étrangères, a été durement frappée au détriment du bien-être social de leurs peuples. Nous lançons un appel à tous les Etats Membres de la région pour qu'ils règlent leurs problèmes par le biais de négociations pacifique, comme l'avait préconisé S. M. le roi Sobhuza II et comme le préconise aujourd'hui S. M. le roi Mswati III du Royaume du Swaziland.

M. Dlamini (Swaziland)

Cette année marque le quarante-troisième anniversaire du début de la course aux armements. Les événements effrayants qui se sont produits à Hiroshima et à Nagasaki, causant la mort de millions de personnes et la destruction massive de biens, resteront à jamais dans les annales de l'histoire. L'humanité est maintenant confrontée à l'énorme production d'armes nucléaires hautement sophistiquées capables de détruire l'humanité maintes et maintes fois.

M. Olamini (Swaziland)

Ma délégation est vivement préoccupée par l'escalade de la course aux armements, à laquelle il faut mettre fin si nous voulons "préservé les générations futures du fléau de la guerre". Si une autre guerre mondiale éclatait, elle conduirait certainement à un holocauste nucléaire - situation qui signifierait une catastrophe sans précédent pour l'humanité - que nous devons absolument éviter.

Il appartient à la communauté internationale de favoriser la paix et la sécurité dans le monde aux fins du développement et de la coopération de tous en s'acheminant vers le désarmement général. Par conséquent, le Royaume du Swaziland loue les efforts des Nations Unies qui ont organisé trois grandes conférences, en 1978, en 1982 et en 1988, pour sensibiliser les Etats Membres à la nécessité de parvenir à un consensus dans le domaine du désarmement. Si ces conférences n'ont pu réaliser leur objectif, elles ont toutefois réussi, dans une grande mesure, à secouer la conscience de la communauté mondiale. La gravité de la course aux armements a été soulignée en ces termes par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés au cours de la septième réunion au sommet qui s'est tenue à New Delhi en mars 1983 :

n --- le péril le plus grave qui pèse actuellement sur le monde est la menace à laquelle une guerre nucléaire exposerait la survie de l'humanité. Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, n'est plus uniquement une question de morale, mais de survie de l'humanité. Les armes nucléaires sont plus que des armes de guerre. Ce sont des instruments d'anéantissement massif." (A/38/132, par. 28)

Nous pensons en toute humilité que les dépenses excessives en armements entravent le développement de l'économie mondiale et, partant, perpétue la misère et la pauvreté qui affligent plus des deux tiers de l'humanité. Nous demandons donc la conclusion immédiate d'une convention sur les armes chimiques et les armes conventionnelles, non seulement pour interdire leur mise au point, leur fabrication, leur stockage et leur emploi éventuel, mais aussi pour détruire sans tarder les stocks existants.

C'est avec stupeur et anxiété que le peuple du Royaume du Swaziland a appris que certains Etats nucléaires avaient décidé de déverser leurs déchets nucléaires sur le continent africain. Nous trouvons particulièrement inquiétantes les raisons qu'ils donnent pour justifier leurs sinistres activités: premièrement, que leurs déchets nucléaires ne comportent aucun risque chimique ou toxique pour les

M. Dlamini (Swaziland)

populations et l'environnement, alors qu'ils ne sont pas prêts à déverser ces déchets dans leur propre pays; deuxièmement, qu'une aide financière compensera ces déversements.

Le Royaume du Swaziland demeure un ardent partisan des normes de la coopération économique internationale et de l'esprit positif du multilatéralisme. Toutefois, ma délégation s'inquiète de plus en plus de la situation critique où se trouve l'économie fragile et durement éprouvée de nombreux pays en développement, et particulièrement de la grave crise économique qui sévit en Afrique. Nous constatons qu'en dépit de la relance économique dont bénéficient certains pays industrialisés, les pays en développement restent confrontés à un environnement extérieur hostile qui déjoue les efforts acharnés qu'ils font pour parvenir à l'autosuffisance économique.

Ces pays continuent de souffrir d'une accumulation de graves problèmes économiques, comme la chute des cours des produits de base, les brusques fluctuations des taux de change, la grave crise de la dette provoquée par des taux d'intérêt excessivement élevés et la stagnation de l'aide publique au développement.

D'après les études entreprises par les institutions financières internationales, la situation est même encore plus sombre pour les pays de la région subsaharienne qui, au fil des années, ont connu les pires déclinés économiques de l'histoire, pour ce qui est notamment du revenu par habitant, des investissements et de la consommation. Par exemple, la croissance de la production avait été évaluée à 3,2 % en 1987 par rapport à 4 % en 1986, mais la triste réalité est que le service de la dette a pris des proportions paralysantes : de 30 à 100 % des exportations. La Banque mondiale estime par ailleurs qu'il existe également un écart annuel de ressources de plus de 2,5 milliards de dollars pour ces pays pendant la période comprise entre 1986 et 1990, à condition toutefois que les niveaux des importations entre 1980 et 1982 aient été atteints et assortis des réformes structurelles nécessaires. Ce n'est certainement pas là un scénario encourageant pour les relations économiques Nord-Sud et Sud-Sud. Nous tenons en outre à faire observer que le Royaume du Swaziland et un petit pays sans littoral dont le développement économique dépend essentiellement du commerce extérieur. Par conséquent, ces chutes sans précédent des prix des produits de base et les perspectives économiques internationales défavorables signifient l'effondrement de notre fragile économie.

M. Dlamini (Swaziland)

Avant tout, au Swaziland le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans notre développement économique. Il génère 71 % de nos recettes d'exportation et fournit 75 % de la main-d'oeuvre du pays. Aussi, le Gouvernement de Sa Majesté a-t-il pour politique de consolider la base du développement industriel afin d'améliorer la qualité de la vie et d'assurer le mieux-être de ses citoyens. Nous sommes aussi des membres actifs de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, dont les principes et les objectifs fondamentaux n'ont d'autre dessein que le modeste renforcement de notre indépendance socio-économique et politique durement conquise.

Ma délégation est sans illusions quant à la tâche qui nous attend, mais elle fait confiance aux instituts techniques modernes, dirigés par le système des Nations Unies, qui s'efforcent d'harmoniser les activités de notre village universel. En conséquence nous rendons hommage à la communauté des donateurs, au système des Nations Unies et à nos partenaires du développement économique pour toute l'assistance généreuse fournie pour améliorer notre pays, le Swaziland.

Le respect des droits de l'homme est d'une importance capitale dans notre monde. Il est regrettable que nous entendions encore parler de torture, de disparitions et d'assassinats gratuits dans différentes régions du monde. Le Gouvernement de Sa Majesté condamne vigoureusement ces pratiques funestes; il prie instamment la communauté internationale d'affirmer de nouveau son devoir fondamental et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés. Des pratiques comme le racisme et la discrimination raciale n'ont pas leur place dans l'évolution du droit international et de la civilisation moderne.

M. Olamini (Swaziland)

Le Gouvernement et le peuple du Royaume du Swaziland sont particulièrement préoccupés par le prolongement des conflits en Afrique australe, ce qui, à notre avis, n'est pas de bon augure pour le progrès de la civilisation humaine, et, en tant que membres de cette région instable, nous ne pouvons certainement pas nous permettre le luxe de subir les conséquences de notre inaction alors que notre avenir est en jeu.

Nous ne nous faisons pas non plus d'illusion quant au déroulement des événements et à l'analyse de nos actes dans notre arrière-cour politique, mais nous sommes pleinement déterminés à poursuivre notre mission et résolus à promouvoir la paix.

Le Swaziland est connu pour avoir pris l'initiative de plusieurs mesures diplomatiques audacieuses dans le cadre de la diplomatie Manzanaⁿ, maintenant historique, dont les objectifs fondamentaux ne visent rien d'autre que l'édification des ponts de la paix dans notre région. Il s'efforce surtout de promouvoir un dialogue direct et pacifique entre les dirigeants de l'Afrique australe.

Qui plus est, nous notons avec une grande admiration le rôle important joué par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dans le processus visant à amener les Gouvernements de Cuba, de l'Angola et de l'Afrique du Sud à se réunir pour tenter de trouver une solution pacifique aux problèmes namibien et angolais et, par conséquent, au problème chronique interne auquel l'Afrique du Sud est en butte.

Nous applaudissons également les nombreuses initiatives diplomatiques des Nations Unies qui cherchent sans relâche une solution politique, authentique et permanente aux problèmes auxquels se heurte l'Afrique australe, et nous demandons instamment à tous les Membres de notre organisation de promouvoir la paix dans notre région. Ma délégation tient également à réaffirmer dans les termes les plus vigoureux que la politique du Gouvernement de Sa Majesté est fondée sur des facteurs concrets de pragmatisme plutôt que sur des méthodes expéditives d'idéologie et de politique étroites. Par conséquent, nous sommes attachés aux principes sacrés énoncés dans la Charte des Nations Unies, à ceux de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés et, notamment, au respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples qui vivent sous le joug du colonialisme, du néo-colonialisme et d'autres formes pernicieuses d'oppression humaine.

M. Dlamini (Swaziland)

Le Swaziland est surtout attaché aux principes du règlement des différents internationaux par des négociations pacifiques et du non-recours à la force tels qu'énoncés dans les Chapitres I et VI et, en particulier, le paragraphe 2 de l'Article I et l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation note avec satisfaction le rôle considérable joué par les Nations Unies dans la conception, la mise au point et l'élaboration exhaustives du droit de la mer, qui transcende les limites de la juridiction nationale et régit les utilisations, au niveau international, des mers et des océans et de leurs ressources. Nous sommes certains que la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer continuera de progresser dans ses travaux non seulement pour l'enrichissement du patrimoine commun de l'humanité, mais également pour le maintien de la paix et de la justice pour tous les peuples du monde. Il est particulièrement encourageant de noter que même un pays en développement aussi petit que le Swaziland pourrait se voir offrir des avantages immenses par suite de l'application effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Au Royaume du Swaziland, nous sommes extrêmement inquiets de voir que le terrorisme international, dont les victimes ne sont autres que des personnes innocentes, y compris des femmes et des enfants, se propage.

Nous lançons humblement un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles fassent preuve de retenue morale et politique dans le règlement de leurs différends.

Pour terminer, ma délégation tient à dire qu'elle se félicite particulièrement de l'évolution du système des Nations Unies. Notre organisation est unique, et demeure le meilleur et le dernier espoir pour l'humanité. Le peuple du Swaziland n'est que trop fier d'être associé à cette noble organisation qui a stimulé l'humanité et lui a fait découvrir de nouveaux concepts, et qui dirige notre marche vers un monde plus pacifique et plus stable grâce à la diplomatie multilatérale. Il y a quelques semaines à peine, le Royaume du Swaziland a célébré son vingtième anniversaire en tant qu'Etat souverain et, comme nombre de nouveaux Etats dans la famille des nations, nous ne saurions oublier à quel point nous sommes redevables à la communauté internationale de nous avoir permis de concrétiser nos rêves nationaux et à quel point nous lui en sommes reconnaissants. En outre, nous

M. Dlamini (Swaziland)

rendons hommage aux hommes éclairés et sages qui ont participé aux négociations de Yalta et de Dumbarton Oaks grâce auxquelles nous sommes entrés dans ce nouveau monde des Nations Unies.

Toutefois, soyons réalistes. Certes, les défis qui se posent à nous sont démoralisants, mais l'humanité est tout à fait capable de les relever. Nous devons par conséquent convenir que nous n'avons pas fait tout ce que nous pouvions faire. Nous devons par conséquent passer des paroles aux actes, et nous assurer qu'ensemble nous pouvons parvenir à instaurer une sécurité véritable pour tous et la paix pour nos peuples.

Le Gouvernement de Sa Majesté et le peuple du Royaume du Swaziland souhaitent réaffirmer leur foi dans les principes de la Charte et leur adhésion à ces principes et se réjouissent de poursuivre leur coopération fructueuse avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Le PRESIDENT: Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Swaziland pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

M. Sotsha Dlamini, Premier Ministre du Royaume du Swaziland, est escorté hors de la salle.

La séance suspendue à 16 h 40 est reprise à 16 h 45.

M. FILALI (Maroc) : Je suis particulièrement heureux d'adresser à M. Dante Caputo, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ses éminentes qualités personnelles, ainsi que sa profonde connaissance des problèmes internationaux, sont autant de gages qui augurent de sa réussite dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles notre assemblée l'a porté. Qu'il soit assuré de l'entière disponibilité de notre délégation à coopérer avec lui pour le succès de nos délibérations.

Qu'il me soit également permis d'exprimer à son prédécesseur, Monsieur le Ministre Peter Florin, tous nos remerciements et notre appréciation pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de son mandat, au cours de la session précédente, durant une période difficile de l'histoire de notre organisation.

Notre organisation accède à l'âge de la pleine maturité, forte de l'expérience acquise au cours des 43 années de son existence et aguerrie par les épreuves qu'elle a traversées au fur et à mesure des bouleversements profonds intervenus sur la scène internationale depuis sa création. Les Nations Unies, qui ont amorcé un processus de réforme depuis plus de deux ans, peuvent s'enorgueillir aujourd'hui des résultats probants et significatifs qui ont été atteints. Qu'il me soit permis à ce propos de rendre un vibrant hommage au Secrétaire général, qui n'a ménagé ni son temps ni son énergie pour assurer la continuité de l'oeuvre de l'Organisation, en dépit de la crise financière, tout en la rendant plus performante et efficace. Certes, tout corps social doit veiller à répondre, à tout moment, aux demandes de son environnement et, en ce sens, la réforme demeurera une préoccupation permanente; mais il nous appartient également, en tant qu'Etats Membres, de respecter les règles du jeu que nous avons acceptées et les décisions qui en découlent.

Cette attitude s'impose plus que jamais, dès lors qu'un climat de concorde, de détente et d'ouverture se fait jour et que se profilent des perspectives réelles de règlement d'un certain nombre de crises internationales, au sujet desquelles l'Organisation, déjà impliquée, sera amenée incessamment à assumer un rôle essentiel au niveau de l'élaboration d'une solution, de sa mise en oeuvre définitive et de sa garantie. Dans un tel contexte, marqué par la concertation et le dialogue, dans le respect des principes fondamentaux de la Charte, chacun prend conscience du rôle irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes.

M. Filali (Maroc)

Le Royaume du Maroc qui a toujours fait preuve, au fil des sessions et des travaux de notre organisation, d'une approche pragmatique et responsable, ne peut qu'appuyer avec vigueur l'appel lancé par le Secrétaire général, dans son rapport du 14 septembre 1988, pour éviter les surenchères verbales au sein de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions inopérantes et stéréotypées et pour renforcer l'efficacité indispensable du Conseil de sécurité par le soutien sans réserve de tous les Etats Membres à la décision qu'il prend au sujet d'un différend donné et ce, non seulement en acceptant un texte convenu, mais encore en l'appuyant résolument sur le plan diplomatique.

Il ne faut pas perdre de vue que tous ces mécanismes, chargés de réguler les divergences d'intérêts, doivent être guidés par le projet éthique qui est le symbole de la pérennité de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la promotion et la sauvegarde de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Il est de notre devoir, au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de nous mobiliser dans toutes les enceintes internationales pour garantir l'épanouissement de toutes les potentialités de l'homme, éliminer toutes les discriminations, condamner sans appel le crime odieux d'apartheid et dénoncer les atteintes à la dignité humaine, de quelque nature qu'elles soient.

La contribution remarquable des Nations Unies à la mise en place du cadre conventionnel et institutionnel pour la définition et le respect des droits de l'homme doit s'accompagner de l'adhésion la plus large possible aux pactes internationaux, de manière à ancrer définitivement les valeurs humanistes universelles qui sont la condition première et la finalité de la paix.

La course effrénée aux armements et le perfectionnement continu des armes de destruction massive constituent un danger pour la paix et la sécurité internationales et une menace pour la survie même de l'humanité. C'est pourquoi la communauté internationale, qui a enregistré avec satisfaction la conclusion par les deux grandes puissances du Traité de décembre 1987 sur les INF, s'attend légitimement à ce que d'autres accords soient conclus, notamment en matière d'armes stratégiques et de dénucléarisation, afin de préserver des régions entières du risque d'affrontement nucléaire.

Nous regrettons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue en juin dernier, ne soit pas parvenue aux

M. Filali (Maroc)

résultats escomptés; nous espérons néanmoins qu'elle aura contribué à stimuler les grandes puissances pour la réduction des armes stratégiques et à favoriser, dans les délais les plus brefs, l'adoption de normes et de mécanismes adéquats pour l'interdiction de la fabrication et de l'utilisation des armes chimiques, ainsi que la destruction des stocks existants.

L'édification d'une société pacifique et juste résultera, en définitive, des efforts de tous les pays, quelles que soient leur dimension et leur puissance, ainsi que de l'engagement de tous à recourir aux mesures complémentaires et solidaires pour prévenir les conflits, éteindre rapidement les foyers d'incendie et instituer finalement des relations de bon voisinage sur des bases stables et mutuellement avantageuses.

Mon pays qui a oeuvré sans relâche pour le règlement pacifique des différends et le développement de la coopération au niveau bilatéral, régional et international, se félicite du nouvel esprit qui imprègne cette session et des augures favorables qui sous-tendent ses travaux.

L'attribution méritée du prix Nobel de la paix aux forces et aux observateurs des Nations Unies est venue à propos pour confirmer le rôle grandissant de notre organisation et la reconnaissance de son action en faveur de l'instauration de relations internationales pacifiques et justes. Nous tenons à louer les sacrifices consentis et le courage dont ont fait preuve en permanence les missionnaires de la paix et nous espérons, au moment où s'élargit leur champ d'action, qu'ils recevront l'appui unanime de la communauté internationale pour s'acquitter, dans les meilleures conditions, de leur noble tâche.

Pendant les huit dernières années, un conflit d'une rare violence a endeuillé deux pays musulmans frères, l'Iraq et l'Iran. Tout au long de ces années, nous avons appelé, du haut de cette tribune et dans d'autres enceintes internationales, à la cessation des hostilités, afin de créer les conditions d'un dialogue constructif et d'une solution définitive de cette crise. C'est dire que mon pays a accueilli avec une grande satisfaction et un profond soulagement la proclamation par le secrétaire général, le 20 août dernier, du cessez-le-feu et son acceptation par les deux parties. Ainsi, fort de l'appui unanime et continu du Conseil de sécurité, M. Pérez de Cuéllar a pu déployer avec profit une intense activité de médiation pour mettre un terme à l'un des conflits les plus dévastateurs depuis la seconde guerre mondiale, ouvrant ainsi la voie au traitement approprié de tous les problèmes en suspens et à l'élaboration d'un règlement juste, honorable et durable.

M. Filali (Maroc)

En Afghanistan, l'évacuation des troupes étrangères était la condition indispensable à une réconciliation nationale authentique et à la maîtrise par ce pays de son devenir; elle devient de jour en jour réalité, grâce au travail patient et à la grande disponibilité de Monsieur le Secrétaire général. La procédure de bons offices mise en oeuvre, ainsi que la volonté politique manifestée par les parties ont permis la conclusion à Genève de l'Accord du 14 avril 1988, avec la garantie des deux grandes puissances. Nous sommes persuadés que l'application de bonne foi de cet accord, sous la surveillance des Nations Unies, sera le prélude à une ère nouvelle en Afghanistan, qui permettra à ce pays meurtri de panser ses plaies et d'entreprendre l'oeuvre salubre de reconstruction et de développement, au bénéfice de l'ensemble de sa population. De la sorte, l'Afghanistan pourra, nous l'espérons, dans un avenir proche, reprendre la place qui a toujours été la sienne au sein de la communauté islamique.

Certaines lueurs d'espoir apparaissent dans d'autres régions du monde, qu'il convient de conforter et de soutenir, afin d'engager le processus de paix et de lever toutes les entraves à la libre détermination des peuples concernés.

Il en est ainsi des pourparlers de Brazzaville qui visent à créer des conditions favorables à la mise en oeuvre incessante de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, portant plan de paix pour la Namibie. Dans l'attente de la conclusion heureuse de ces pourparlers, nous continuerons, quant à nous, d'apporter un appui sans réserve au peuple namibien pour la réalisation de ses aspirations légitimes à l'indépendance et à l'unité.

Nous nous réjouissons également que des progrès substantiels aient été enregistrés pour garantir l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Angola. Mais la stabilité et la sécurité de ce pays frère ne seront définitivement assurées que par une réconciliation nationale authentique. Le Maroc qui n'a épargné aucun effort dans ce sens, continuera d'oeuvrer, aux côtés d'autres pays africains frères pour le règlement par le dialogue des problèmes pendants entre les parties au conflit angolais.

En Asie, la réunion de Djakarta en juillet dernier, à l'initiative des pays membres de l'Asie du Sud-Est asiatique, a permis pour la première fois la réunion de toutes les parties directement impliquées dans la question du Kampuchea. Il est important que ces efforts se poursuivent, afin de mettre sur pied une solution politique globale, organisant le retrait des troupes étrangères et assurant en conséquence la maîtrise par le peuple kampuchéen de sa propre destinée.

M. Filali (Maroc)

A Chypre, la mission de bons offices a fourni aux deux parties le cadre de pourparlers constructifs qui se sont ouverts à Nicosie le mois dernier, afin d'aplanir les divergences encore en suspens et de parvenir à un plan de règlement global et mutuellement acceptable. Cette nouvelle percée en faveur de la paix sera, nous l'espérons, le prélude à l'instauration d'un climat de concorde entre les deux communautés chypriotes.

S'agissant enfin de l'Amérique centrale, le Royaume du Maroc tient à réitérer son appui à l'action menée par le Groupe de Contadora et au plan proposé par le Président Arias du Costa Rica, afin que cette région connaisse enfin la paix et la stabilité, loin de toute ingérence extérieure.

Ces ouvertures heureuses vers la paix n'ont malheureusement pas bénéficié à la région du Moyen-Orient, secouée depuis plus de 40 ans par un enchaînement de violence et de guerres et qui est pourtant d'une importance critique pour l'équilibre et la stabilité du monde.

Si l'évacuation de tous les territoires arabes occupés par Israël s'impose, aucune paix durable ne verra le jour dans cette région du monde sans la reconnaissance du droit du peuple palestinien à un Etat indépendant.

Or, ce peuple vit toujours le drame de l'occupation, de l'exil et de la privation de ses droits les plus élémentaires. Devant l'appel lancinant des Palestiniens pour que justice leur soit rendue, Israël n'a répondu, jusqu'à présent, que par un accroissement de la répression, des emprisonnements, des expulsions et des assassinats. Au moment où se mobilisent toutes les énergies pour la solution pacifique des conflits dans la sauvegarde des droits des communautés humaines concernées, il est inadmissible que le sort tragique du peuple palestinien soit occulté et que l'avenir de ses enfants se trouve placé dans une impasse totale. Comment s'étonner, dès lors, que cette génération du désespoir n'ait plus comme seule alternative que de s'exposer quotidiennement et sans armes, pour affirmer aux yeux du monde son droit à la liberté et à une patrie indépendante? L'intifada, qui dure depuis près d'un an dans les territoires palestiniens occupés, doit nous faire prendre conscience de l'urgence de la solution de cette crise qui gagne en intensité et en cruauté de jour en jour. Tous les efforts doivent désormais converger pour la réunion, dans les plus brefs délais, d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que représentant unique et légitime du peuple palestinien ainsi que des membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Filali (Maroc)

La situation dramatique qui prévaut au Moyen-Orient n'a malheureusement pas épargné le Liban qui a été plongé, du fait des ingérences extérieures, dans le désarroi de l'instabilité et les affres de la guerre civile. Le Royaume du Maroc tient à réitérer sa solidarité au peuple libanais pour la sauvegarde de son intégrité territoriale, de son unité nationale et de sa souveraineté. Mon pays en appelle à la cessation de toutes les ingérences extérieures qui font peser désormais une véritable menace de partition sur cette terre arabe, hier encore modèle de tolérance et de cohabitation entre les communautés et les religions.

C'est tout naturellement que le Royaume du Maroc, de par sa position géopolitique, accorde une importance primordiale à la stabilité et à la sécurité de la Méditerranée. On comprendra, dès lors, notre souci constant de voir cette zone à l'abri de la menace nucléaire, par l'élimination notamment des missiles embarqués sur les flottes en Méditerranée.

Nous demeurons cependant convaincus que le développement des complémentarités entre les deux rives de la Méditerranée reste un facteur indispensable à la construction d'une paix et d'une sécurité régionales réelles. C'est pour cela que nous avons fait de notre coopération avec l'Europe un des axes prioritaires de notre politique méditerranéenne. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les accords que nous avons conclus au mois d'avril de cette année avec la Communauté économique européenne, suite à son élargissement à l'Espagne et au Portugal. Mais il est indéniable que cette relation, que nous voulons exemplaire ne pourra donner sa pleine mesure sans le règlement des quelques sources de tension qui subsistent sur notre côte méditerranéenne.

Ainsi devient-il impératif d'apurer le contentieux relatif aux enclaves de Sebta et Mellilia et autres îlots marocains encore sous occupation espagnole, afin d'éviter que cette situation anachronique, séquelle d'un temps révolu, ne vienne porter atteinte à la nécessaire harmonie qui doit présider aux relations entre les deux riverains du détroit de Gibraltar.

Nous sommes persuadés que les récents accords, conclus tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de la communauté européenne, faciliteront le règlement pacifique de ce contentieux territorial dans l'intérêt bien compris des deux pays. Pour notre part, nous tenons à préserver les multiples liens de toute nature qui, tout au long de l'histoire, se sont tissés entre les peuples marocain et espagnol.

M. Filali (Maroc)

La sécurité et le développement forment un tout indivisible. Malheureusement, dans le domaine du développement, la décennie qui s'achève aura été la décennie des désillusions et de l'échec du dialogue Nord-Sud. Les négociations globales pour désamorcer les facteurs de crise et relancer une croissance économique équilibrée n'ont pas dépassé le stade des déclarations et des discours.

Ainsi, en ce qui concerne l'Afrique, alors même que sa stabilité politique est conditionnée par l'amorce d'un véritable développement et le règlement, en particulier, du problème vital de la dette, la session spéciale consacrée à ce continent n'a pas répondu aux espoirs qu'elle avait suscités.

Au seuil du nouveau millénaire, il devient impératif de relever les défis incontournables qui nous interpellent et de faire converger toutes les énergies vers l'élaboration de schémas globaux de développement qui prennent en compte les complémentarités existantes et les besoins fondamentaux, de manière à garantir à tous une qualité de vie dans le respect des diversités socio-culturelles.

Tout en poursuivant cette grande ambition pour l'avenir, nous devons, pour déblayer le chemin, nous atteler sans tarder à la solution urgente des problèmes plus immédiats.

Ainsi, il convient d'appréhender rapidement la crise de la dette extérieure dans ses dimensions politiques, économiques et sociales. Ceci exige une stratégie novatrice dans la mesure où l'approche conventionnelle fondée sur le seul rééchelonnement annuel s'avère un palliatif inopérant.

M. Filali (Maroc)

Tout en reconnaissant le mérite des initiatives bilatérales et multilatérales prises en faveur des pays endettés à faible revenu, il est temps d'affirmer l'impératif de réduire l'encours et le service de la dette des pays débiteurs à revenu intermédiaire et de s'attaquer résolument à la dette commerciale des pays lourdement endettés.

Dans ce contexte, mon pays appuie les récentes propositions complémentaires faites par S. A. l'Emir Al-Sabah du Koweït, du Président François Mitterrand et du Premier Ministre Takeshita, visant à atténuer le fardeau de la dette publique et commerciale.

Parallèlement, nous devons mettre à profit les prochaines échéances multilatérales et principalement l'Uruguay Round pour procéder à un assainissement de l'environnement économique international dans les domaines des flux de ressources nettes, du commerce et de la stabilité et de la valorisation des produits de base.

Pour ce qui le concerne, mon pays entend assumer sa part de responsabilité et apporter sa contribution à la solution des problèmes aux niveaux régional et international.

C'est ainsi que le Maroc a récemment accueilli les conférences des non-alignés sur l'alimentation et l'agriculture et sur la crise de l'endettement extérieur, ainsi que la première réunion d'experts africains sur les risques géophysiques en Afrique.

En vue de mobiliser tous les moyens et d'associer les pays concernés à la lutte contre le péril acridien, S. M. le Roi Hassan II a pris l'initiative d'une conférence internationale de haut niveau qui se tiendra au Maroc à partir du 25 octobre prochain. C'est également sur l'impulsion du Maroc que la première Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les pays africains riverains de l'océan Atlantique, se tiendra à Rabat en mars prochain.

Nous espérons que ces réunions permettront, au-delà des solidarités conjoncturelles, d'instaurer une coopération intégrée et durable, particulièrement en Afrique.

Face à l'impasse constatée dans le dialogue Nord-Sud, la coopération et l'intégration régionales sont ressenties de plus en plus comme une nécessité vitale. Au Maghreb, la construction d'un espace unitaire n'est pas une idée nouvelle. Elle a été intégrée dès le départ à la lutte de nos pays pour la

M. Filali (Maroc)

libération nationale. C'est ainsi que dans son discours de Tanger, en 1947 déjà, feu S. M. MOhammed V avait placé l'appel pour l'indépendance du Maroc dans le cadre de l'unification maghrébine.

Le Maroc n'a pas cessé, depuis son indépendance, d'oeuvrer avec foi et détermination à l'édification du Maghreb, dont les peuples sont unis par des liens de fraternité découlant naturellement de leur histoire, de leur culture et de leur religion communes, ainsi que de leur lutte solidaire pour la libération.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de constater que le projet maghrébin fait désormais concrètement son chemin.

Forts de nos expériences respectives, nous avançons maintenant avec réalisme et pondération vers l'intégration régionale afin qu'elle soit pour les peuples maghrébins un vecteur de coopération et de développement, ainsi qu'un facteur de stabilité et de paix.

C'est ainsi qu'en juin 1988, pour la première fois depuis l'indépendance de nos pays, un sommet de cinq chefs d'Etat maghrébins s'est tenu à Alger et a convenu de la constitution d'une grande commission maghrébine, laquelle, au cours de la réunion inaugurale, a réparti équitablement les tâches entre les cinq pays de notre région, chacun étant responsable d'une commission sur les aspects économiques, financiers, socio-culturels, institutionnels et humains de l'intégration maghrébine.

Une deuxième session de la grande commission maghrébine se tiendra à Rabat à la fin de ce mois pour poursuivre l'oeuvre déjà suffisamment avancée de l'intégration du Maghreb.

Le Maroc, pour ce qui le concerne, réaffirme ici solennellement sa pleine disposition à mettre toutes ses potentialités en oeuvre pour forger, selon le rythme voulu, un Maghreb paisible et solidaire, répondant aux aspirations profondes de nos peuples.

Mon pays est d'autant plus satisfait du climat d'apaisement qui caractérise les relations intermaghrébines depuis quelques mois, que les répercussions bénéfiques de cette nouvelle situation se sont fait sentir au niveau du règlement définitif de la question dite du Sahara occidental.

Je tiens à rappeler qu'aussitôt que M. Pérez de Cuéllar a pris l'initiative d'offrir ses bons offices pour le règlement de cette question, nous lui avons exprimé immédiatement notre entière confiance et notre volonté de coopérer pleinement à la réussite du processus qu'il s'apprêtait à engager.

M. Filali (Maroc)

Ce processus aujourd'hui a enregistré des progrès décisifs. C'est ainsi qu'une mission technique des Nations Unies s'est rendue dans la région, en novembre 1987, afin de recueillir sur place toutes les données nécessaires pour l'établissement d'un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

Une étape déterminante a été franchie le 30 août dernier à la suite de l'acceptation par les parties des propositions élaborées par le secrétaire général des Nations Unies, en coopération avec le Président en exercice de l'OUA. Ces propositions, qui s'inspirent des principes et de la pratique des Nations Unies en la matière, constituent le plan de règlement définitif du problème du Sahara.

Ce plan prévoit la nomination d'un représentant du Secrétaire général, la proclamation par ce dernier d'un cessez-le-feu, sous la garantie et la surveillance des observateurs des Nations Unies, l'authentification, au travers d'une procédure impartiale et objective, des personnes qui auront droit à participer au référendum. Enfin, la consultation elle-même, aux termes de ce plan, sera préparée et organisée sous l'autorité du représentant que le Secrétaire général désignera à cette fin.

En présentant son plan de paix au Conseil de sécurité, le 20 septembre dernier, le Secrétaire général a indiqué lui-même que les progrès réalisés en direction du règlement de la question du Sahara occidental constituent

"un résultat préliminaire de qualité qu'il est extrêmement important de consolider pour préserver le momentum du processus". (S/PV.2826, p. 7)

Le Maroc, qui tient à l'instauration d'un véritable climat de paix et de confiance dans la région, se félicite du soutien que le Conseil de sécurité a apporté à la mission de bons offices en adoptant, le 20 septembre 1988, la résolution 621 (1988). Selon ce texte, le Conseil de sécurité:

- "1. Décide d'autoriser le Secrétaire général à nommer un représentant spécial pour le Sahara occidental;
2. Demande au Secrétaire général de lui remettre dans les meilleurs délais possible un rapport sur la tenue d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental et sur les moyens à mettre en oeuvre en vue d'assurer son organisation et son contrôle par l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine."

M. Filali (Maroc)

L'appui unanime du Conseil de sécurité aux propositions présentées par le Secrétaire général en coopération avec le Président en exercice de l'OUA est un acquis de grande portée. Désormais, le processus de bons offices est entré dans une phase ultime et concrète devant conduire, à brève échéance, à l'établissement du cessez-le-feu et à l'organisation du référendum d'autodétermination.

Nous avons également été particulièrement satisfaits de l'unanimité qui s'est dégagée au Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 621 «1988). Cette unanimité a trouvé son pendant dans l'accueil extrêmement favorable que l'ensemble de la communauté internationale a réservé au plan de paix du Secrétaire général.

M. Filali (Maroc)

A l'heure où le monde, sous l'effet des progrès sans précédent des communications, vibre au même diapason et partage presque simultanément les mêmes émotions, il est temps de mettre l'accent sur les facteurs positifs d'union et de rapprochement. Les Nations Unies offrent un forum unique pour faire éclore les convergences et tracer les grandes lignes du consensus universel, à la condition que les solidarités objectives prennent le pas sur les réflexes surannés de méfiance stérile.

Tout aujourd'hui nous convie au dialogue, à la concertation et à la compréhension réciproque ancrés dans les valeurs élevées qui ont présidé à l'élaboration de notre charte et qui doivent nécessairement guider notre approche et notre démarche face aux réalités de plus en plus complexes du monde présent.

M. HABIBOU (Niger) : Il m'est agréable d'adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Niger à M. Dante Caputo, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce choix porté sur sa personne est un juste hommage rendu à l'homme politique chevronné et au diplomate talentueux et pétri d'expérience qu'il est. Il est également le témoignage concret de la reconnaissance par cette auguste assemblée du rôle positif joué par son pays, l'Argentine, dans la gestion des affaires internationales. Il va de soi que toutes nos félicitations s'adressent aussi aux autres distingués membres du Bureau.

Je suis convaincu que sous sa conduite nos travaux seront couronnés de succès et tiens, d'ores et déjà, à l'assurer de la contribution pleine et entière de ma délégation.

L'évolution de la situation internationale, depuis la session précédente de notre assemblée, nous donne des motifs de satisfaction en raison des perspectives de règlement de quelques conflits, il n'en demeure pas moins cependant que des motifs de préoccupation subsistent encore.

Sur le continent africain, le régime raciste de Pretoria continue de défier la communauté internationale en ignorant toutes les décisions des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui exigent l'abolition de l'apartheid et l'indépendance de la Namibie.

Le Niger suit en ce moment avec une attention toute particulière les efforts déployés en Afrique australe pour faire démarrer, dès le 1er novembre 1988, le processus d'indépendance du territoire namibien conformément à la résolution

M. Habibou (Niger)

435 (1978) du Conseil de sécurité d'une part, et pour trouver une solution globale au conflit qui oppose l'Angola à l'Afrique du Sud depuis tant d'années, d'autre part.

C'est dire que mon pays porte non seulement un grand intérêt aux pourparlers engagés entre les parties concernées, mais qu'il nourrit surtout l'espoir qu'ils aboutiront à un accord durable.

Cependant, compte tenu du fait que l'Afrique du Sud a habitué la communauté internationale à des manoeuvres sournoises, des attermolements dilatoires et autres volte-faces répétés, le Niger, méfiant, entend continuer de demeurer vigilant et, à cet effet, invite cette assemblée à maintenir sur ce pays une pression constante jusqu'à ce qu'il entende raison et se plie à ses décisions.

A l'intérieur de l'Afrique du Sud même, le Niger continuera d'exiger le démantèlement de l'ignoble politique d'apartheid et la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, dont Nelson Mandela notamment. Enfin, mon pays réitère son soutien à la juste et légitime cause des combattants de la liberté de l'African National Congress (ANC), du Pan Africanist Congress (PAC) et de la South West Africa People's Organization (SWAPO).

Tout à l'est de notre continent, la corne de l'Afrique commence à connaître un climat de paix et de sécurité.

Nous souhaitons que les armes se soient à jamais tues dans la région et que la réconciliation et la confiance mutuelle se renforcent entre les peuples frères concernés.

Au Tchad, une ère de paix s'installe. C'est là une source de soulagement et de grande satisfaction pour le Niger qui, depuis toujours, a maintes fois réitéré ses appels en faveur du dialogue et du recours à la négociation.

Mon pays nourrit l'espoir que la dynamique de paix en cours dans le monde atteindra le continent africain et en particulier le Tchad. A cet égard, nous accueillons avec une grande satisfaction le processus de normalisation des rapports entre le Tchad et la Libye, concrètement initié par le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

A l'extrême-ouest, un sérieux problème subsiste. Il s'agit du conflit qui perdure au Sahara occidental, mettant aux prises des populations que l'origine, l'histoire, la culture et la religion rapprochent et unissent.

M. Habibou (Niger)

Le Gouvernement et le peuple du Niger suivent avec un intérêt soutenu les efforts diplomatiques déployés dans la région pour un rapprochement des positions marocaines et algériennes, d'une part, et l'acceptation par le Maroc et le POLISARIO d'autre part, des propositions de l'ONU relatives à l'organisation d'un référendum d'autodétermination.

Nous encourageons les parties en présence à éviter tout acte de nature à compromettre la dynamique actuelle de paix et à multiplier au contraire les contacts afin de rapprocher les points de vue divergents.

C'est dans le même ordre d'idées que nous adjurons toutes les parties à continuer de faire confiance à l'homme de paix qu'est le Secrétaire général, M. Javier pérez de Cuéllar, et à lui prêter tout leur concours.

Il y a un dernier sujet de préoccupation sur le continent africain qui ne peut être passé sous silence. Il s'agit des réfugiés et autres personnes déplacées dont le nombre dépasse les 6 millions et est en constante progression.

Le cas de ces malheureux mérite de la part de notre assemblée une attention toute particulière étant donné la situation dramatique qu'ils vivent et qui interpelle la conscience universelle.

M. Habibou (Niger)

Notre vœu le plus cher est que les recommandations adoptées sur cette question et notamment celles issues de la récente conférence d'Oslo soient mises en application le plus rapidement possible afin de mettre sans délai un terme aux indicibles souffrances quotidiennes de ces innombrables exilés.

Dans le reste du monde, d'autres menaces à la paix et à la sécurité internationale continuent de nous inquiéter.

En tout premier lieu, la guerre Iran-Iraq, l'une des plus fratricides qu'ait connue le monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et qui a duré huit longues années.

Le Niger a suivi, soutenu et encouragé les efforts entrepris tant par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique que par le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar en particulier, en vue de la conclusion et de la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les belligérants, suivi de l'amorce de pourparlers de paix.

Mon pays se réjouit que l'Iran et l'Iraq aient accepté la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité comme base de leurs négociations préliminaires de Genève.

Mon gouvernement lance un appel à ces deux pays membres de la Ouma islamique pour qu'ils taisent les rancoeurs du passé et continuent de faire preuve d'une volonté politique aussi résolue que celle dont ils ont fait montre pour parvenir au cessez-le-feu afin d'atteindre l'objectif final qui est et demeure la paix.

Un autre conflit meurtrier, celui d'Afghanistan, nous préoccupe également. Cependant le retrait des troupes étrangères du territoire de ce pays amorcé depuis quelques mois, suite à l'accord intervenu à Genève, le 14 avril 1988, entre les superpuissances sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies, laisse augurer d'un prochain retour de la paix dans ce pays. Dans ce cas précis, le Niger encourage M. de Cuéllar à poursuivre ses efforts afin de permettre au peuple afghan le libre exercice de son droit à l'autodétermination.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le Niger regrette que les perspectives de paix soient toujours lointaines. A cela une raison : le mépris total et persistant d'Israël pour les nombreuses résolutions des Nations Unies qui réprovent et condamnent l'occupation illégale des territoires palestiniens de même que la modification de leur structure démographique et de leur statut juridique, culturel et religieux.

M. Habibou (Niger)

Au Niger, nous sommes convaincus que le règlement général, juste et durable du problème israélo-palestinien passe impérativement par le respect scrupuleux des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui reconnaissent notamment au peuple palestinien son droit imprescriptible à l'autodétermination.

Il va sans dire que le Niger souscrit aussi à l'idée de convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient qui regrouperait, sans discrimination aucune, toutes les parties à ce conflit.

Au Liban, la situation est préoccupante. Ce pays est déchiré par une guerre qui perdure depuis bientôt 14 ans. Le Niger est d'avis que la fin des ingérences extérieures, notamment celle d'Israël, pourrait contribuer à mettre un terme aux affrontements sanglants et permettre au peuple libanais de retrouver son unité.

En Asie du Sud-Est, la péninsule coréenne continue, depuis l'armistice de 1953, à vivre dans un état de ni guerre ni paix. Nous souhaitons que tous les pays qui, comme le Niger, entretiennent des relations d'amitié et de coopération tant avec la République de Corée qu'avec la République démocratique et populaire de Corée intensifient leurs efforts pour les aider à réaliser la réunification pacifique de leur patrie.

Dans cette même région, nous continuons d'être attentifs à la situation au Kampuchea, dont le peuple lutte pour la libre détermination de son destin et pour sa libération de la domination étrangère. Dans le cas du Kampuchea, comme dans celui de l'Afghanistan, nous condamnons l'occupation illégale des territoires par des troupes étrangères en violation des normes du droit international.

L'indépendance nationale et le statut d'Etat non aligné de ce pays doivent impérativement être préservés et garantis par la communauté internationale.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet du désarmement.

Le Niger se félicite que les deux superpuissances aient pu conclure un accord de démantèlement et de destruction d'une catégorie de missiles.

Nous souhaitons, quant à nous, que tous les types d'armements, qu'ils soient nucléaires, biologiques ou chimiques, soient concernés par un traité futur qui les banisse définitivement. La paix et la sécurité de l'humanité sont à ce prix.

Ma délégation est d'avis, par ailleurs, qu'il ne servirait à rien de détruire les armes amassées sur notre chère planète Terre si la course aux armements devait être transférée et se poursuivre dans notre espace extra-atmosphérique. Le désarmement étant l'affaire de tous les Etats, mobilisons donc toutes nos forces et ressources dans l'intérêt de la sauvegarde de l'espèce humaine.

M. Habibou (Niger)

Au plan économique, nous constatons que l'écart entre nations nanties et industrialisées, d'une part, et pays dits en développement, de l'autre, ne fait que s'élargir.

La récente conférence tenue à New York, sous les auspices des Nations Unies, pour procéder à l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), adopté en 1986, a fait apparaître que les mesures politiques et les initiatives prises dans le cadre de ce programme n'ont pas permis à ce jour d'amorcer un quelconque redressement de l'économie des Etats africains, qui pourtant, et malgré ce qu'il leur en coûtait, ont appliqué des mesures d'ajustement structurel et des programmes de réformes économiques.

Afin de permettre la relance de la croissance économique des pays en développement en général et des pays les plus défavorisés d'Afrique en particulier, la communauté internationale se doit, croyons-nous, de continuer d'agir sur les trois fronts relatifs à l'endettement, au commerce et aux produits de base, ainsi qu'à la mise en valeur des ressources humaines.

S'agissant de l'endettement, les charges écrasantes qu'impose son service constituent un frein au développement de nos Etats. Nous estimons qu'un effort collectif et soutenu impliquant une vision globale et honnête du problème par les uns comme par les autres est seul apte à nous rapprocher, pays créanciers et pays débiteurs, d'une solution plus juste et équitable, ce conformément à l'esprit et à la lettre des recommandations de la résolution 42/198 et des décisions de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Les effets néfastes de la crise économique mondiale sur nos pays ne sont malheureusement pas les seules difficultés auxquelles nos laborieuses populations doivent faire face.

De nombreuses calamités qui ont nom sécheresse, désertification, inondation, criquets, gerboises et cyclones les assaillent année après année, réduisant bien souvent à néant tous les efforts et les durs sacrifices consentis pour s'autosuffire.

Au Niger, c'est avec dignité et courage que nos populations rurales font face à l'adversité. Leurs seuls efforts ne suffisent hélas pas à leur permettre de surmonter ces terribles calamités; le soutien de la communauté internationale leur est indispensable.

M. Habibou (Niger)

Le Niger ne peut passer sous silence sans la mettre ici en exergue l'importante et très préoccupante question des déchets industriels toxiques et radioactifs déversés dans la clandestinité et de la façon la plus criminelle sur le continent africain.

Cette question a, comme on le sait, été l'objet en juin 1988 d'un débat approfondi de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a recommandé que des négociations soient menées avec les nations industrielles responsables de l'exportation de tels déchets dangereux pour qu'une solution soit trouvée.

Le Niger entend pour sa part dénoncer et condamner avec vigueur ce comportement insensé et exiger la cessation de tout transfert de déchets toxiques vers notre continent, car l'Afrique ne pourrait accepter a'être transformée en dépotoir. puisqu'il y va de la survie de ses populations.

M. Habibou (Niger)

La question des droits de l'homme a toujours été au centre des principales préoccupations de cette assemblée. L'ONU n'épargne, en effet, aucun sacrifice pour promouvoir, défendre et garantir les droits de l'homme à travers le monde.

Le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que nous célébrerons en fin d'année doit être l'occasion pour tous de réitérer solennellement notre indéfectible et irréversible attachement aux nobles principes et idéaux de cette déclaration.

Le Niger le fera sans réserve, car il vit une ère de liberté voulue par son chef d'Etat, le général Ali Saibou. En effet, c'est dès son accession à la magistrature suprême, en novembre 1987, qu'il prit des mesures importantes témoignant de sa volonté et de sa détermination de promouvoir et de garantir les droits et libertés publiques. Au nom de ces mesures, je relève la libération de tous les détenus politiques; la proclamation d'une amnistie générale autorisant le retour chez eux de tous les Nigériens qui s'étaient exilés à l'étranger pour des raisons politiques; l'accélération du processus de normalisation constitutionnelle; et, enfin, la création d'un Mouvement national de la société de développement qui, selon les propos du chef de l'Etat, sera:

«Le cadre privilégié d'expression politique à l'intérieur duquel les Nigériennes et les Nigériens militeront en vue de l'affirmation et de la défense de leurs droits politiques, économiques et sociaux.»

L'Organisation des Nations Unies, en plus d'être l'instrument de promotion et de défense des droits des peuples, des nations et de l'homme, est également un outil privilégié et irremplaçable de garantie de la paix et de la sécurité internationales.

Le Niger estime donc qu'il est du devoir de tous les Membres de cette organisation de la soutenir sans réserve. Nous entendons, en ce qui nous concerne, et malgré les énormes difficultés auxquelles nous devons faire face, respecter pleinement les engagements souverainement souscrits à son égard.

Au vu des récents succès remportés par notre organisation sous la conduite de son très compétent et infatigable secrétaire général, le Niger n'hésite pas à lancer un appel pressant à tous les Etat Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations financières statutaires, renouvelant par ce geste leur confiance pleine et entière en notre organisation.

M. Habibou (Niger)

Ce geste est d'autant plus impératif que l'ONU vient justement de se voir décerner le prestigieux prix Nobel de la paix de l'année 1988 grâce au dévouement exemplaire de ses forces de maintien de la paix; la paix, évidemment, a un coût auquel chacun de nous est tenu de faire face.

Qu'il me soit permis à présent d'exprimer au Secrétaire général, M. Javier perez de Cuéllar, toute l'admiration du Niger pour les succès diplomatiques remportés dans ses nombreuses et délicates missions au service de la paix et de la solidarité internationales. Ils honorent notre organisation au plus haut point. Aussi ne lui dirai-je qu'un mot : merci.

En conclusion, j'émets, au nom du Niger, le voeu que l'ONU continue de bénéficier de la confiance et du soutien constants de tous ses membres afin de toujours mieux s'acquitter de sa noble et haute mission de promotion de la paix, de la coopération et de la solidarité internationales.

M. JAMBEL (Maldives) (interprétation de l'anglais) Au nom de ma délégation, je suis heureux de féliciter chaleureusement M. Dante Caputo à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis entièrement persuadé que, sous sa conduite avisée, l'Assemblée réalisera des progrès sensibles et consolidera davantage les progrès accomplis depuis un an.

Je me permettrai également de saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à son éminent prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, pour la manière avisée et exemplaire dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Il y a quelque temps le monde a perdu un de ses plus grands hommes d'Etat, le général Mohammed Zia-ul Haq, Président de la République islamique du Pakistan, qui a non seulement contribué grandement à la cause de la paix et de la justice dans le monde mais a été un pionnier de la coopération régionale en Asie du Sud et un grand champion de la liberté.

Nous nous réunissons cette année dans une atmosphère d'optimisme renouvelé. Cet optimisme est dû, dans une grande mesure, aux efforts constants, inlassables et persévérants des Nations Unies pour régler les différends internationaux en suspens et pour réduire les tensions par des moyens pacifiques. Nous avons assisté à une évolution positive du climat politique mondial. Les efforts louables du Secrétaire général ont abouti à un cessez-le-feu dans ce qui semblait être une guerre

M. Jameel (Maldives)

interminable entre l'Iran et l'Iraq; les Accords de Genève ont fait disparaître la tension en Afghanistan; il existe des indices d'une fin rapide de la crise au Kampuchea; avec l'accord sur l'Angola, le règlement de la question de Namibie semble à notre portée. Fort de ces progrès concrets, le Secrétaire général continue ses efforts pour régler le problème de Chypre et la question du Sahara occidental.

Les Nations Unies se sont à nouveau affirmées comme l'instance majeure représentant l'humanité tout entière et capable de traiter et de régler les principales questions internationales.

L'Assemblée générale des Nations Unies est l'organe le plus largement représentatif de la communauté internationale. Les pouvoirs de l'Assemblée générale couvrent un grand nombre de domaines et s'étendent à l'ensemble des relations internationales. Les décisions de l'Assemblée générale, énoncées dans ses recommandations et ses résolutions adoptées au cours des 43 dernières années, reflètent la diversité de ces questions. Les Membres des Nations Unies sont tenus de respecter ces résolutions et de s'y conformer. Nous déplorons qu'il n'ait toujours pas été possible de mettre en oeuvre plusieurs résolutions relatives à des problèmes aussi importants que les droits de l'homme, l'élimination de l'apartheid, le désarmement, l'interdiction du recours aux armes nucléaires, le nouvel ordre économique international, ni de réduire les disparités entre riches et pauvres.

Il n'est guère besoin de réaffirmer notre ferme conviction que les Nations Unies sont la seule instance qui ait la capacité juridique et politique de traiter les questions diverses auxquelles le monde doit faire face aujourd'hui. Nous réaffirmons que nous devons tous redoubler d'efforts pour renforcer cette noble institution. Car affaiblir les Nations Unies serait affaiblir la sécurité, la paix et la stabilité mondiales.

M. Jameel (Maldives)

L'objectif principal des Nations Unies aujourd'hui, c'est de concevoir des mécanismes destinés à sauvegarder la paix dans le monde et à préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'une des mesures les plus importantes dans le sens de ce noble objectif, c'est le désarmement. A la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons eu l'occasion d'examiner les questions relatives au désarmement d'une façon tout à fait libre et franche, dans tous leurs aspects. La limitation des armements, et en particulier l'interdiction des armes nucléaires, doit être étudiée avec le plus grand sérieux. De même, la manifestation de toute tendance en vue de mettre au point des armes classiques, de fabriquer des armes chimiques ou biologiques, ou de militariser l'espace extra-atmosphérique doit rester un sujet de préoccupation; ces tendances doivent être prévenues par tous les moyens possibles. La réduction des armements contribuera à la réduction des tensions et apportera une plus grande stabilité et une plus grande confiance. La ratification du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et de plus courte portée - Traité FNI - entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques montre que le désarmement mondial n'est plus utopique et que si l'on veut faire preuve de volonté politique et de détermination on peut bâtir un monde nouveau pour des lendemains meilleurs.

Les progrès rapides en matière de science et de technique ont permis une avancée rapide dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est donc essentiel que l'on établisse des garanties solides bien à l'avance, de façon que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques. Des accords et des mécanismes à l'échelle mondiale devraient être conçus d'urgence de façon à définir les directives, formuler les garanties et réglementer l'usage de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Nous sommes fermement convaincus de l'utilité du concept de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde. Ces concepts impliquent l'harmonie et la paix régionales. La création de telles zones faciliterait la réduction de la tension et de la méfiance qui existent souvent entre pays d'une même région. La République des Maldives est fermement convaincue que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix contribuerait considérablement à réaliser l'objectif de non-prolifération des armes nucléaires. Les Maldives ont toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale appelant à

M. Jameel (Maldives)

la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud. Nous réitérons notre position selon laquelle la participation de tous les pays de la région et des autres pays concernés par cette question, ainsi que des consultations entre ces pays, sont essentielles pour l'instauration effective de zones exemptes d'armes nucléaires dans la région.

Les Maldives appuient fermement la proposition de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, à l'abri de toute ingérence étrangère, et de toute influence ou activité militaire. Les Maldives accordent une grande importance à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, Déclaration adoptée par les Nations Unies en 1971. Nous sommes fermement convaincus que des consultations bilatérales et multilatérales sincères permettront d'obtenir des résultats positifs. A ce propos, nous demandons que l'on mette en oeuvre les recommandations du Comité ad hoc sur l'océan Indien, y compris l'appel à la convocation rapide de la conférence internationale proposée sur cette question.

Alors que la notion de partage des avantages de notre patrimoine commun gagne de plus en plus de terrain, il est décourageant de constater que certains peuples reculent et retournent à des époques révolues.

La poursuite de la politique d'apartheid de la part du régime minoritaire blanc au pouvoir en Afrique du Sud est une honte pour la communauté internationale. Le mépris constant affiché par l'Afrique du Sud pour la condamnation mondiale dont ses politiques racistes font l'objet nous incite à penser qu'il est temps de revoir les mesures qui ont déjà été prises et d'adopter des mesures plus strictes afin de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies sur l'Afrique du Sud. Certaines nations qui appuient, de façon directe ou indirecte, le régime raciste d'Afrique du Sud, pour des raisons purement égoïstes, méritent aussi d'être critiquées. Demandons instamment de façon collective au Conseil de sécurité de recourir aux mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte, s'il le faut, pour mettre fin au régime d'apartheid et à l'occupation illégale de la Namibie.

Nous assurons les Etats de première ligne de notre appui dans leurs efforts difficiles pour faire face aux opérations de déstabilisation lancées par l'Afrique du Sud et aux conséquences des sanctions globales contre l'Afrique du Sud. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse un appui généreux au Fonds d'action pour résister à l'invasion, au colonialisme et à

M. Jameel (Maldives)

l'apartheid (AFRICA), que le Mouvement des pays non alignés a proposé de constituer, et qui illustre la bataille universelle en vue de l'élimination totale du système d'apartheid.

La situation en Angola et en Afrique australe semble s'améliorer. Nous nous félicitons du cessez-le-feu proclamé par les parties concernées et de leur accord sur la nécessaire marche à suivre pour ouvrir la voie à l'indépendance de la Namibie conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et pour réaliser la paix en Afrique du Sud-Ouest. Il est essentiel, cependant, que toutes les parties directement concernées par cette question, et en particulier la south West Africa People's Organization (SWAPO), qui est le seul représentant légitime du peuple de l'Afrique du Sud-Ouest et de la Namibie, participent aux négociations. Une participation directe et entière des Nations Unies à ces entretiens et aux négociations est également essentielle si l'on veut aboutir à une solution durable.

L'un des événements les plus positifs de cette année a été l'acceptation par les parties intéressées de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui demandait la fin de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Les Maldives se réjouissent de cette récente évolution et appuient fermement le cessez-le-feu qui en a résulté et les pourparlers directs entre les deux pays qui ont commencé le 25 août 1988. Ces événements sont d'une portée considérable et nous nous en félicitons car ils se sont produits à un moment où cette guerre destructrice avait pris des proportions alarmantes. Nous espérons sincèrement que l'Iran et l'Iraq feront preuve de retenue et continueront à coopérer avec le Secrétaire général jusqu'à ce qu'une solution honorable et durable au conflit soit trouvée.

La situation dans la Palestine occupée continue à se détériorer. Le soulèvement palestinien dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza n'a fait que révéler la gravité et l'intensité de la situation créée par l'agression israélienne. Le soulèvement est une nouvelle preuve de la volonté populaire, un nouveau maillon de la longue chaîne de résistance commencée dès le premier jour de l'occupation - mais à une échelle bien plus intense, avec la participation de tous les secteurs de la population, jeunes et vieux, unis dans une lutte commune pour la liberté et l'indépendance.

Le Gouvernement des Maldives condamne vigoureusement le recours à la force et les violations par Israël des droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous déplorons

M. Jameel (Maldives)

également qu'Israël continue de défier les résolutions des Nations Unies, en violation des normes du droit international. Nous réitérons notre entier appui et notre solidarité au peuple palestinien dans sa juste lutte pour l'indépendance, l'autodétermination et la libération de sa patrie de l'occupation sioniste. Nous nous félicitons également de l'appui international écrasant à ce soulèvement, considéré comme la juste lutte du peuple palestinien pour rétablir ses droits usurpés et réaliser son entière indépendance. Nous sommes également en faveur de la proposition de la convocation rapide de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation pleine et entière de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui reste le seul représentant légitime du peuple palestinien. Une telle conférence constituerait à notre avis un pas important vers le règlement de la question de Palestine.

La situation au Liban demeure tendue et extrêmement dangereuse. L'identité juridique et la souveraineté du Liban ont été réduites en miettes. Après 13 années de guerre civile et de guerres par procuration et l'occupation illégale par Israël de son territoire, le Liban est au bord de l'effondrement total. Tous les jours, le nombre des victimes augmente du fait des bombardements sauvages et des actes de violence commis par Israël. Nous espérons avec ferveur que, compte tenu des événements actuels dans la région, la question du Liban trouvera une solution qui rétablisse la souveraineté et atténue les souffrances de son peuple.

M. Jameel (Maldives)

La signature des Accords de Genève laisse enfin entrevoir la possibilité d'un règlement pacifique au problème de l'Afghanistan. Jusqu'à présent, le calendrier du retrait des troupes étrangères a été respecté de façon satisfaisante. Nous espérons qu'il sera suivi sans tarder d'un règlement politique. Nous demandons à toutes les parties intéressées de respecter strictement les dispositions des Accords de manière à ne pas compromettre les chances actuelles de parvenir à un règlement juste et durable de ce problème complexe. Nous espérons que les programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies concernant l'Afghanistan permettront de satisfaire les besoins immédiats en matière de secours et de redressement ainsi que les besoins à long terme exigés par la reconstruction du pays.

Les démarches entreprises pour instaurer la paix au Kampuchea enregistrent également des résultats positifs. Les négociations qui ont eu lieu récemment à Bogor, en Indonésie, marquent un tournant, et nous espérons qu'un règlement pacifique fondé sur la réconciliation nationale et le retrait des troupes étrangères, interviendra prochainement et qu'il permettra de rétablir et de protéger l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut neutre et non aligné du Kampuchea ainsi que de réaffirmer le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre avenir.

L'histoire a clairement montré que la division arbitraire des nations, loin de préserver la paix et la stabilité, prolonge au contraire les tensions et les souffrances. Les Maldives n'ont cessé d'appuyer les efforts déployés par les nations séparées par la guerre pour leur réunification. Le processus de réunification devrait s'effectuer par des moyens pacifiques et la création de conditions propices à la réconciliation, à la paix et à la stabilité entre des peuples partageant les mêmes aspirations.

Nous sommes très optimistes quant aux perspectives de réunification et de réconciliation nationale en Corée. Les Maldives se déclarent à nouveau fermement convaincues que seuls un dialogue et des négociations directs et pacifiques entre les peuples intéressés, sans ingérence étrangère, permettront d'atteindre cet objectif. Pour ces négociations pacifiques, on pourrait recourir aux bons offices des Nations Unies.

Tout en appuyant l'indépendance et l'intégrité nationale de Chypre, les Maldives considèrent que les pourparlers intercommunautaires sont essentiels à un règlement durable au problème de Chypre, dans le cadre de l'unité nationale, de la

M. Jameel (Maldives)

justice et de l'égalité de droits pour tous les Chypriotes. Nous sommes encouragés par l'attitude positive manifestée par les dirigeants des communautés chypriotes lors de leur récente réunion, à Londres, et nous espérons sincèrement qu'un règlement durable de ce problème difficile sera trouvé. A ce propos, nous tenons une fois encore à rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts précieux qu'il déploie en faveur d'un règlement pacifique du problème.

La question du Sahara occidental nous préoccupe également et nous espérons que les démarches entreprises récemment par le Secrétaire général à ce propos aboutiront à un règlement durable du problème.

Bien que l'Amérique centrale soit géographiquement fort éloignée de nous, la situation qui y règne ne laisse de nous préoccuper. Nous déplorons profondément les actes d'agression et d'intervention qui menacent ou compromettent la souveraineté, l'intégrité territoriale, la stabilité politique des peuples de cette région et leur droit à l'autodétermination et à la liberté. Nous appuyons l'Appel de paix de Georgetown de mars 1987, et nous nous félicitons également des initiatives des dirigeants des pays d'Amérique centrale et de l'accord de paix qu'ils ont signé en août 1987. A ce propos, nous demandons instamment à tous les Etats de coopérer à l'application des Accords de paix d'Esquipulas II et de s'abstenir d'appuyer tout acte de subversion et tous autres actes d'intervention dans les affaires intérieures d'autres pays, qui ne font qu'entraîner souffrances et destruction pour les populations innocentes.

Quarante-trois ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies qui, entre autres, reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination et à la liberté. Pour ce qui est de la question de la Nouvelle-Calédonie, nous nous prononçons à nouveau fermement en faveur du droit de la population à l'autodétermination, conformément au droit international. Il convient de rappeler qu'à sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a souligné que tout propos vers un règlement politique à long terme en Nouvelle-Calédonie exigeait un acte libre et authentique d'autodétermination et a demandé que le dialogue reprenne avec la population du territoire. Nous nous félicitons des initiatives annoncées par le Gouvernement français, et nous espérons que les plans proposés seront en mesure de garantir la justice et l'égalité à tous les secteurs de la population.

La situation économique mondiale demeure sombre. Le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit. Certains pays industrialisés continuent d'appliquer des

M. Jameel (Maldives)

politiques qui ont une incidence négative sur les économies des pays en développement. En outre, ces dernières années, de nombreux pays en développement ont dû faire face à de graves catastrophes naturelles : sécheresses, inondations, pluies torrentielles et tremblements de terre. Dans ces circonstances, il est troublant de voir la diminution subie par l'aide publique au développement en faveur des pays en développement. Il est également regrettable que l'objectif fixé pour l'aide publique au développement (ADP) - à savoir 0,7 % du produit intérieur brut - par la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et l'objectif de l'ADP fixé dans le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins développés n'aient pas été atteints. C'est pourquoi il faut absolument repenser la stratégie internationale du développement et répondre à l'appel lancé en faveur d'Un nouvel ordre économique international. Il est fâcheux que les progrès réalisés sur la voie de l'instauration d'un nouvel ordre économique international n'aient pas été satisfaisants, essentiellement parce que certains pays développés n'ont pas la volonté politique d'appliquer les décisions. Les efforts déployés pendant la même période par les pays en développement dans le cadre de leur propre processus de développement sont par contre très méritoires.

La plupart des pays en développement font face à une dette énorme, à une baisse des prix des produits de base, à une diminution des courants de capitaux aux fins du développement et à des termes de l'échange défavorables. Pour que l'économie mondiale soit saine, il faut absolument offrir aux pays en développement une réelle possibilité de redressement et de croissance économiques. Nous croyons fermement que la coopération technique et économique entre pays en développement augmentera dans les années à venir et contribuera sensiblement à mitiger la situation économique précaire où ces pays se trouvent actuellement. Le développement du commerce Sud-Sud dans le cadre plus large de la coopération économique entre pays en développement, sur la base des principes de l'autosuffisance collective, est un point sur lequel la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Mouvement des pays non alignés n'ont cessé d'insister. Nous demandons instamment aux Nations Unies de prendre des mesures plus efficaces et plus concrètes pour promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement dans le cadre de leurs programmes d'action concernant le nouvel ordre économique international. A cet égard, nous nous félicitons de la décision prise à la réunion ministérielle sur le

M. Jameel (Maldives)

système global de préférences commerciales pour les pays en développement tenue à Belgrade en avril 1988, qui a imprimé un nouvel élan aux négociations en cours.

Qu'il me soit permis pour terminer d'aborder une question à laquelle les Maldives attachent beaucoup d'importance et qui est d'un intérêt vital pour elles, à savoir la protection et la préservation de l'environnement. L'homme, dans sa foi quasi aveugle en sa capacité et son pouvoir de conquérir la nature et armé d'une technique de plus en plus perfectionnée, a involontairement et dans une certaine mesure inconsciemment détruit le système même qui assure sa survie. Notre planète Terre peut se comparer à un petit vaisseau spatial sur lequel nous voyageons tous ensemble et dont la survie dépend à la fois d'un approvisionnement en air, en eau et en terre et de l'exploitation équilibrée de ces éléments vulnérables. L'équilibre délicat entre l'air, l'eau et la terre est menacé par la pollution croissante causée par l'homme. Au fil des ans, l'action de l'homme a transmuté l'ordre naturel de son environnement à un point tel que le monde entier est pris au piège des conséquences de ce bouleversement. A mesure que l'intervention de l'homme sur la nature s'accroît, la nature prend sa revanche sur l'homme. Aujourd'hui, le monde doit faire face aux conséquences des dommages irréversibles causés à l'environnement - terre, air et mer -, qui menacent les systèmes mêmes qui assurent la survie de la Terre.

Les Maldives sont un Etat archipélagique dont l'existence dépend entièrement des mers qui les entourent. Toute dégradation de l'écosystème marin et toute élévation du niveau moyen de la mer causée par ce que l'on appelle l'effet de serre est une question qui nous préoccupe gravement. L'Assemblée se rappellera que l'année dernière, les Maldives ont subi la furie de trois raz de marée qui ont provoqué des dégâts considérables. Raz de marée, ouragans et typhons ont tendance à devenir des phénomènes de plus en plus fréquents. Selon les scientifiques, ces déchaînements de la nature peuvent être attribués aux conséquences des modifications sans scrupules que l'homme fait subir à l'environnement. Il est d'ores et déjà bien établi que la pollution de l'atmosphère par les émanations industrielles, les substances gazeuses et en particulier par les chlorofluorocarbones endommage la couche d'ozone qui protège la Terre, ce qui aura pour effet d'élever sensiblement la température de la planète, de faire fondre les calottes glaciaires des régions polaires et d'élever considérablement le niveau moyen des mers du globe. Un tel effet pourrait s'avérer désastreux pour les Etats insulaires faiblement émergés, comme les Maldives.

M. Jameel (Maldives)

Les Maldives s'inquiètent des dommages causés à l'environnement marin et de la question de la remontée du niveau des mers. Les effets immédiats et les menaces pour l'environnement de pays comme les Maldives ne sont peut-être pas aussi effrayants et sombres que certains journaux le laissent entendre. Nos attractions touristiques et les activités de pêche ne seront pas touchées, et ces deux industries vitales pourront prospérer pendant des décennies sans crainte de disparaître. Néanmoins, nous avons élaboré un programme pour protéger les îles peuplées de catastrophes naturelles éventuelles. Nous remercions les pays amis, notamment le Japon, de nous aider dans cette initiative et de s'intéresser à ce problème.

Les Maldives appuient donc vivement l'appel en faveur de la protection de l'environnement et sont déjà parties à la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Nous demandons instamment à tous les Etats de se préoccuper de l'environnement et réaffirmons qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Pour terminer, nous espérons sincèrement que la présente session de l'Assemblée générale contribuera à consolider la paix mondiale et à maintenir le climat constructif et l'élan acquis au cours de l'année passée en ce qui concerne les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent parler de leur place.

M. NISSIM-ISSACHAROFF (Israël) (interprétation de l'anglais) Ma délégation souhaite répondre à la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères de la Syrie.

Premièrement, nous estimons qu'il n'est nullement opportun, mais non surprenant, que le Ministre des affaires étrangères de la Syrie soulève la question des élections en Israël et ailleurs dans ses délibérations. Il s'agit là vraiment de questions internes qui ne concernent pas les travaux des Nations Unies. Il semblerait toutefois que la Syrie soit devenue en quelque sorte un expert dans l'ingérence du processus démocratique interne d'autres pays, comme elle l'a fait au

M. Nissim-Issacharoff (Israël)

Liban, avec très peu de succès, il est vrai, ajoutant seulement au bouleversement constitutionnel et à l'incertitude qui règne dans ce pays. En vérité, je crois que ce manque total de succès de la Syrie est dû en grande partie à son manque de compréhension ou d'évaluation de tout processus politique démocratique. En Syrie, il n'y a pas vraiment de partis politiques; il n'y a pas d'élections authentiques et, plus grave encore, il n'y a jamais eu de plate-forme politique syrienne qui permette de trouver une solution politique viable au conflit israélo-arabe.

Le Ministre des affaires étrangères de la Syrie a demandé dans son discours la convocation d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient. Dans cet appel, bien entendu, il n'a même pas fait référence à des négociations directes, par exemple, entre la Syrie et Israël; il n'a mentionné ni la reconnaissance mutuelle ni la signature des traités de paix entre Israël et ses voisins, ni encore l'instauration de relations normales entre tous les Etats de la région. Si c'est là la prétendue paix que recherche la Syrie, non seulement elle se trompe, mais de plus, elle cherche clairement à leurrer l'Assemblée.

La Syrie n'a jamais élaboré une plate-forme politique qui comprenne la paix avec Israël dans un cadre conceptuel. A l'opposé, les Gouvernements israéliens successifs ont toujours été disposés à négocier directement, sans condition préalable, avec les voisins d'Israël sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité afin de trouver une solution politique au conflit arabo-israélien. La Syrie n'est nullement prête à accepter une telle proposition, simple et directe.

En ce qui concerne les observations du Ministre des affaires étrangères de la Syrie sur le Liban, à savoir que la Syrie s'efforce de maintenir l'unité et l'indépendance du Liban, je trouve curieux qu'il n'ait pas dit que la Syrie continue d'occuper 60 % du Liban, avec environ 35 000 soldats dans ce pays. Je suis sûr que cela ne lui est pas venu à l'esprit, bien qu'inconsciemment lorsqu'il a parlé du Liban et de la Syrie comme ayant un destin commun, un intérêt mutuel, une sécurité interdépendante, personne, surtout pas les Libanais, ne saurait avoir de doute quant à la nature de cette destinée commune, à savoir le contrôle inconditionnel syrien du Liban.

La Syrie est peut-être le dernier pays dans cette assemblée qui devrait parler de l'unité et de l'indépendance du Liban. La Syrie n'a jamais reconnu le Liban comme Etat indépendant et continue de considérer ce pays comme une autre partie de

M. Nissim-Issacharoff (Israël)

la Syrie. J'invite le représentant de la Syrie à me corriger si je me trompe, mais je suis certain qu'il ne le fera pas.

Le 17 mai 1983, Israël et le Liban ont signé un accord qui demandait le respect mutuel de la souveraineté de chacun, des arrangements de sécurité le long des frontières qui devaient être inviolables, et le retrait des forces israéliennes, que nous avons accepté. Cet accord n'a pas été mis en oeuvre, mais a été abrogé par le Liban à cause de la Syrie. Etant donné que les Syriens ne signeraient jamais un tel accord avec le Liban, ils ont empêché l'application de l'accord de mai 1983, qui aurait permis de trouver une solution au problème des frontières israélo-libanaises.

L'enseignement que l'on peut en tirer, c'est que le Liban, selon les Syriens, ne peut avoir de politique nationale ou étrangère indépendante menée par un Gouvernement libanais central fort. C'est la véritable tragédie du Liban.

M. VILLAR (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : La délégation espagnole a noté que les villes espagnoles de Ceuta et de Melilla ont été citées dans le discours prononcé cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères du Maroc. Ma délégation considère que ces mentions sont inappropriées car elles soulèvent une question qui ne figure pas à l'ordre du jour de l'Assemblée. Elles sont déplacées et, selon ma délégation, elles ne correspondent pas aux bonnes relations qui existent actuellement entre nos deux pays.

La séance est levée à 18 h 20.